

**VILLE D'AMBOISE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 17 JANVIER 2020**

Le Conseil Municipal a été convoqué en Mairie d'Amboise, le 10 janvier 2020, pour la séance du 17 janvier 2020.

Le Conseil Municipal a siégé, salle du Conseil Municipal, le vendredi dix-sept janvier deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Christian GUYON, Maire d'Amboise.

**Membres présents** : M. GUYON, Mme GAUDRON, Mme ALEXANDRE, M. GASIOROWSKI, Mme CHAUVELIN, M. RAVIER, Mme LATAPY, M. CADÉ, M. BERDON, Mme SANTACANA, M. DURAN, M. DESHAYES, M. LEVRET, Mme LAUNAY, M. LEVEAU, Mme CHAMINADOUR, Mme GLEVER, M. PEGEOT, M. MICHEL, Mme VENHARD, M. VERNE, M. DEGENNE, M. DESHAYES, M. BOUTARD, Mme GUERLAIS, M. GALLAND, Mme MOUSSET, M. LEGENDRE, Mme BATAILLON, M. BOUCHEKIOUA.

**Absents Excusés** : M. GAUDION a donné pouvoir à M. BERDON, , Mme DE PRETTO a donné pouvoir à Mme ALEXANDRE, Mme LEBLOND a donné pouvoir à Mme GAUDRON, Mme COLLET.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Éric DEGENNE

**ORDRE DU JOUR**

**FINANCES**

20-01 : Rapport sur les orientations budgétaires 2020 page 2

**NUMÉRIQUE**

20-02 : Ouverture des données publiques communales et conventionnement avec la Région Centre Val de Loire page 11

**RESSOURCES HUMAINES**

20-03 : Convention de mise à disposition de deux agents dans le cadre du PRE page 15

20-04 : Convention de mise en place du Service Commun Développement Durable page 16

**CULTURE ET PATRIMOINE**

20-05 : Renouvellement de la convention entre la Ville d'Amboise et la Ville de Montlouis sur Loire pour la programmation commune de spectacles en 2020 page 19

20-06 : Demande de subventions programmation et fonctionnement Le Garage 2020 page 20

20-07 : Demande de subvention au Conseil Départemental d'Indre et Loire pour la programmation de la saison culturelle 2020 page 22

20-08 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'Église Saint-Florentin entre l'Association Diocésaine et la Ville d'Amboise page 23

20-09 : Convention pour la numérisation de documents d'archives comptables médiévales dans le cadre du programme « CorMéCoULI » page 24

20-10 : Convention de partenariat entre la Ville d'Amboise et la CCVA pour le PACT 2020 page 25

20-11 : Procès-verbal de récolement 2019 / Deuxième récolement décennal page 26

**INTERCOMMUNALITÉ**

20-12 : Convention de prestation de services avec la CCVA pour l'entretien du bâtiment ALSH Croc'Loisirs page 27

**ÉCONOMIE ET COMMERCE**

20-13 : Indemnisation amiable des commerçants suite aux travaux des ponts Maréchal Leclerc page 28

**INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS**

page 32

**QUESTIONS DIVERSES**

M. GUYON : La séance est ouverte.

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

M. GUYON : Nous commençons donc par le Rapport sur les Orientations Budgétaires. Quand vous avez reçu l'ordre du jour, vous avez vu que c'est un rapport de 6 pages, avec un certain nombre de chiffres, tous intéressants bien évidemment. Je vais vous faire grâce d'un certain nombre de pages, je l'ai réduit à trois pages, mais l'essentiel est conservé. Mais je ne peux pas échapper quand même au brossage de la situation internationale et nationale, mais en gardant l'essentiel.

Concernant la situation internationale et nationale qui nous environnent, selon la note de conjoncture du mois d'octobre 2019, la croissance française résiste. Elle est surtout portée par la demande intérieure, parce qu'en extérieur les risques internationaux s'accroissent et il y a des incertitudes sur les négociations États-Unis / Chine, sur les modalités qui seront mises en œuvre pour le Brexit et sur l'orientation de la politique économique en Allemagne qui est en phase d'être revue.

La demande intérieure résiste en France alors que l'activité économique diminue dans la Zone Euro et aux États-Unis. Le taux de chômage en France est prévu à 8,3 % au quatrième trimestre 2019, et nous avons connu 8,5% au deuxième trimestre. Le pouvoir d'achat serait prévu en augmentation d'ici la fin de l'année avec la deuxième réduction de la taxe d'habitation.

Concernant les communes dans leur ensemble, selon l'Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale de juillet 2019, les frais de personnel diminuent de 0,9% alors qu'ils diminuaient de 3,2 % en 2017. Mais les charges et les achats augmentent plus fortement qu'en 2017. Les recettes de fonctionnement augmentent de 1,5 % alors qu'elles augmentaient de 2% en 2017.

La progression des impôts locaux restent soutenus +2,6%. La hausse des impôts locaux n'est pas déterminée uniquement par les taux communaux, puisque vous verrez plus loin que nous n'augmenterons pas les nôtres. Les autres impôts et les taxes se stabilisent.

Les concours de l'Etat en direction des communes continuent de baisser (-0,6%) même si c'est moins qu'en 2017.

Et les dépenses d'investissement sont en hausse de 6,5% après avoir connu + 8,2% en 2017.

Maintenant la Loi de Finances pour 2020 qui est sortie le 28 décembre dernier. Les principales mesures qui intéressent les communes sont la révision des valeurs locatives de 0,9 %, une stabilité globale de la Dotation Globale de Fonctionnement (les communes auraient préféré une légère augmentation bien évidemment) et une augmentation du fonds de compensation de la TVA. Mais on sait que la TVA est compensée aux communes dans l'année qui suit depuis un certain nombre d'années pour celles qui avaient réalisé de gros volumes d'investissement, et ça n'est que le retour un peu plus rapide du fonds de compensation vers les communes. Et enfin, une nouvelle réduction des dotations de compensations, celles-ci demeurant une variable d'ajustement de l'enveloppe globale.

Concernant le contexte local d'Amboise et c'est ce qui nous intéresse le plus bien évidemment. Il faut souligner, en 2018, l'épargne brute était de 2 203 000 euros, en hausse pour la deuxième année consécutive. Elle permet alors de couvrir le remboursement de l'emprunt et de financer une partie de l'investissement. Ce qu'il faut remarquer aussi, ce qu'il faut souligner c'est l'atonie de la fiscalité des ménages surtout les recettes de Taxe d'Habitation. Les raisons en étant, entre autres, les taux inchangés et les exonérations en faveur des ménages les plus pauvres, exonérations non intégralement compensées par l'état.

Concernant la dette, l'encours de la dette au 31 décembre 2019 est de 8 915 863 euros soit 658 euros par habitant. En 10 ans, cette dette par habitant a baissé de plus de 20 % alors que les communes de la même strate qu'Amboise ont vu baisser leur dette que de 1% par habitant.

En clair, le remboursement de la dette par tête d'habitant c'est 85 euros pour le capital et 15 euros pour les intérêts ce qui fait 100 euros par habitant.

La capacité de désendettement de la Ville d'Amboise est de 4,38 années en 2018 alors qu'elle était de 4,9 années en 2017. On peut donc considérer que la Ville d'Amboise continue de se désendetter, démontrant ainsi sa performance de gestion par rapport à son niveau de recettes. Le ratio à ne pas dépasser habituellement est de 8 ans, 8 ans pour se désendetter. Le désendettement c'est ce qu'une ville mettrait pour rembourser toute sa dette en y mettant à chaque fois son épargne brute. Huit ans, c'est le seuil qu'il ne faudrait pas dépasser nous sommes donc à 4,38 années, ce qui est plutôt bien et rassurant. On voit bien que notre ratio est loin d'être dégradé en dépit des fortes baisses de ressources qui nous sont imposées.

Les investissements, la moyenne par an des investissements depuis 2014 est de 3 700 000 euros soit un taux de 69% de réalisation. On a même atteint l'an dernier 77% de réalisation mais les explications viennent du

fait que les travaux des ponts et les travaux du Garage ont été lissés sur deux années, commencés en 2018 et terminés en 2019.

Toujours concernant Amboise, concernant les Ressources Humaines, concernant le personnel. Les effectifs de 2017 à 2019, et aussi en 2016, on est passé de 222 à 216. On a 6 agents contractuels qui ont été mis en stage par la CCVA et mis à disposition. Et si on veut le détail en titulaires et stagiaires, à la Ville d'Amboise, on a 208 agents à temps complet et en contractuel, on a 3 temps complets et 1 temps non complet. La durée de travail est de 1607 heures, ça c'est le décret de 12 juillet 2001 et il y a, pour l'année 2020 qui vient, une dizaine de départs en retraite annoncée. Il y a six dossiers qui sont déjà validés et quatre en cours de validation. Au niveau de l'absentéisme, sur les 5 dernières années, il a baissé de 4%. Mais en 2019, nous avons connu 599 jours d'absence de plus que l'année précédente avec 270 jours de plus en longue maladie. Cependant, en moyenne pour les 4 dernières années, nous constatons quand même une baisse de 63% de longues maladies et une baisse de 87% de maladies de longue durée. C'était un peu pour brosser le tableau de la physionomie de notre commune à la fois en termes de dette, en investissement et en personnel.

Pour 2020, les orientations budgétaires, ce que nous souhaitons mettre en place. Et bien d'abord, il y a un contexte qui est incertain. D'abord, les tensions internationales avec des retombées qui sont difficilement prévisibles, également un climat social dégradé, ça c'est pas quelque chose que je vous apprends ce soir. Et puis, des incertitudes toujours sur les nouvelles structures fiscales des collectivités, et enfin les élections municipales de mars prochain. Donc prudence. Pas d'augmentation de la fiscalité, pas d'augmentation de l'endettement et pas de changement de stratégie en confirmant des mutualisations avec la CCVA et en recherchant le maximum de financement pour nos projets. Donc, je viens de vous le dire, nous proposerons de ne pas augmenter les taux des impôts communaux pour 2020.

En fonctionnement, ce qui prévaut toujours c'est la recherche d'économie avec le maintien de la masse salariale que nous prévoyons. Cependant, avec une légère augmentation de 0,5% pour 2020. Les dépenses de fonctionnement, la hausse des dépenses de fonctionnement devrait être de l'ordre de 0,8 % et le total avec les recettes se situerait en légère augmentation pour les recettes. Ce qui permettrait d'abonder la section d'investissement d'environ un million et demi d'euros. Le budget d'investissement que nous prévoyons devrait permettre l'aménagement par les travaux de la rue Victor Hugo, la poursuite de l'aménagement de la cité scolaire, l'acquisition du bâtiment qui est destiné aux archives sur le site de la Boitardière, l'extension du bassin de rétention des Ormeaux, la réalisation de la Tour d'Or Blanc, la suite de la signalétique amboisienne, la fin des travaux du bâtiment des sanitaires du camping que j'espère pour 2020, la poursuite du plan d'amélioration des locaux scolaires, la politique de remplacement des éclairages énergivores, et assurer de nombreuses autres opérations de gros entretien, notamment en voirie et en bâtiment. En voirie et en bâtiment, on compte également sur les travaux en régie, des travaux qui sont effectués par nos personnels, que nous estimons pour cette année à 400 000 euros environ.

Cette année 2020, la totalité des dépenses d'investissement devrait être de l'ordre de 7 200 000 euros dont 3 900 000 d'investissements nouveaux. Le solde correspond au reste à réaliser de 2019 et au remboursement de l'emprunt puisque dans l'investissement, bien évidemment, doit figurer le remboursement de l'emprunt. Tout cela exprime bien notre volonté de répondre aux besoins des amboisiens, qu'il s'agisse des investissements que nous réaliserons, comme du fonctionnement puisque je suis de ceux qui ne diabolisent pas le fonctionnement. Le fonctionnement c'est une façon de rendre aux amboisiens, pour ceux qui paient des impôts, une partie de leurs taxes. Et les investissements, ça concernera bien évidemment les amboisiens mais un certain nombre d'investissements que nous financerons et que nous réaliserons s'adressent aussi à l'ensemble des habitants du territoire.

Au niveau des recettes, l'emprunt est prévu à 1 000 000 d'euros. La cession de la marnière 500 000 euros et puis les subventions de l'Etat par la DETR et le DSIL, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Communauté de Communes Val d'Amboise, la Fondation Saint Louis. Ce qui fait un total de subventions que nous estimons à 350 000 euros sans oublier que nous allons récupérer de la TVA que nous avons payé en 2019.

En conclusion, les maîtres mots seront continuité des budgets précédents, stabilité fiscale et désendettement, cohésion sociale et territoriale, et une politique éducative ambitieuse puisque si nos amboisiens ne le savent pas, je le rappelle à chaque fois, en fonctionnement, le plus gros budget c'est le budget des écoles. Le tout, tout ce que nous ferons, prouvera une gestion sérieuse et rigoureuse des deniers publics. Ce qui est indispensable et incontournable quand on sait que le budget de la Ville d'Amboise se situe régulièrement entre 20 et 25 millions d'euros et ne tolère aucun dérapage. Voilà les orientations que je viens de vous présenter, de vous indiquer, se traduiront par une présentation et le vote d'un Budget Primitif, que nous avons voulu réaliste et sincère, le 6 février prochain. S'il vous manque quelques précisions, vous avez les 6 pages intégrales avec d'avantage de renseignements sur le contexte international et d'avantage de littérature. Moi j'ai voulu vous présenter les chiffres, les taux et les définitions importantes en ce qui concerne Amboise en fonctionnement, en investissement, en recettes et en dépenses.

Quelqu'un veut prendre la parole ? Thierry BOUTARD.

M. BOUTARD : Oui Monsieur le Maire, quelques commentaires sur ce débat d'orientations budgétaires qui prédestine au BP de 2020. Un petit commentaire sur la situation nationale et internationale. Les grandes puissances peuvent inquiéter par leurs engagements économiques et deviennent de plus en plus inquiétantes par leurs dirigeants politiques. Je crois qu'il faut être très prudent car tout cela peut avoir des impacts économiques et touristiques, et pour notre ville, ce n'est pas rien. On a toujours l'impression que c'est très loin mais en fait nous pouvons être très vite concernés.

Sur la situation nationale, on peut espérer que les réformes engagées conduisent à un peu plus de paix sociale, et un peu plus d'équité, et se terminent dans une ambiance un peu plus apaisée. C'est tout ce que l'on peut souhaiter pour notre pays et pour l'ensemble des français.

Sur le chômage, on peut quand même se satisfaire qu'il y ait une diminution du chômage dans notre pays.

Sur notre situation économique, des frémissements montrent une légère amélioration qu'on souhaiterait plus forte mais en tout cas, sur notre secteur Val d'Amboise et Amboise, nous sommes là aussi contraints aux mêmes effets que les effets nationaux, et on ne peut que souhaiter que le chômage diminue encore plus. Sur la situation de la Ville d'Amboise, je dirai que c'est un débat d'orientations budgétaires assez classique au bout de six ans puisqu'il n'y a pas de grands chambardements. Sur le fonctionnement, on peut simplement relever que vous dites qu'il y a départ de 10 agents en retraite. Est-ce que vous souhaitez les remplacer ? Est-ce que vous avez prévu dans le budget le remplacement de la totalité des départs en retraite ou pas ? C'est une question qui se pose.

M. GUYON : Tant que les gens ne sont pas partis, on prévoit quand même de les payer.

M. BOUTARD : C'est pas la question. Vous annoncez des départs, que souhaitez-vous faire après le départ ? Je sais bien que tant qu'ils sont là on les paiera.

M. GUYON : Ça veut dire que c'est prévu dans le budget.

M. BOUTARD : D'accord, mais vous auriez pu le mettre dans vos orientations puisque vous faites un focus sur le personnel. Toujours sur le fonctionnement, il y a eu des efforts de fait, qui sont moindres, mais qui continuent sur le fonctionnement. Mais je crois que, sur ce point là, on peut être d'accord, le fonctionnement d'une ville, on peut le réduire, le réduire mais si on le réduit de trop, il n'y a plus de politique dans la ville.

M. GUYON : Et il n'y a plus de services rendus à la population.

M. BOUTARD : Et il n'y a plus de services rendus à la population.

M. GUYON : On voit déjà ce que ça fait au plan national.

M. BOUTARD : Oui effectivement. Sur les recettes, vous avez évoqué un certain nombre de points qui sont encore un petit peu flous. Entre autres, sur la compensation de la Taxe d'Habitation où on voit que cette ressource, je ne change pas mon propos, cette ressource sur la Taxe d'Habitation est une fiscalité qui nous était libre, puisque c'était les communes qui fixaient le taux même si ce n'est pas nous qui fixions les bases. Je me répète moi aussi, mais en tout cas, ça permettait aux communes d'avoir une possibilité d'avoir un impôt et de décider comment elle mettait son taux et à quel point. Je reviendrai sur les taux tout à l'heure. Sur ces recettes, je crois que là encore une fois, il faut être un peu prudent dans le débat d'orientations budgétaires sur la position de l'Etat dans la dynamique de notre territoire. On voit les choix qui ont été faits, qui sont plus de pousser et de porter sur les investissements, de soutenir l'investissement et de dire aux communes sur le fonctionnement, débrouillez-vous. C'est quand même un constat que l'on peut faire mais sur les investissements, on a bien vu que l'Etat souhaitait soutenir de plus en plus les investissements fléchés, certes mais de les soutenir.

Sur les investissements, vous avez fait part d'un certain nombre de projets qui n'ont pas de surprises et qui sont déjà des choses dont on a parlé, qui sont déjà des choses qui sont engagées. D'ailleurs, pour la grande partie, ce sont la suite de programmes que vous nous aviez annoncés sur plusieurs années comme effectivement la signalétique, comme effectivement le Clos des Gardes. Sur un certain nombre de points, on a soutenu vos décisions, sur un certain nombre d'autres, on ne les a pas soutenus puisque nous avions une vision différente pour notre ville, ce qui prédestine notre position sur le budget primitif.

Sur la mutualisation, en général, entre la Communauté de Communes et la Commune d'Amboise, nous avons toujours le même regret et je le disais en Conseil Communautaire, c'est qu'elle a un sens très bilatéral ou trilatéral, c'est-à-dire qu'elle ne va pas engager l'entière responsabilité de la Communauté de Communes, en tout cas

de ses communes. Ce que nous pouvons regretter là encore, c'est le choix des maires, et sur ce point là, nous étions d'accord avec Claude VERNE de dire qu'on pourra se féliciter d'une bonne mutualisation, dans quelques années, quand on aura vu les effets de diminution des dépenses sur le fonctionnement, entre autres, puisque l'installation d'une mutualisation n'a pas pour premier effet, il faut le constater, une diminution des coûts. Parce que souvent ça demande une réorganisation et des recrutements supplémentaires, souvent d'encadrement. Donc on verra, mais il faut qu'elle soit mesurée pas simplement sur les coûts je le répète, il faut aussi qu'elle soit mesurée sur le service rendu au public. Ça c'est quelque chose qui est plus difficilement maîtrisable mais en tout cas qu'il faut savoir observer, prendre un peu de recul et de hauteur pour savoir si cela fonctionne bien pour les deux entités.

Sur les taux que vous nous annoncez ce soir, le gel encore une année des taux, et là encore une fois, il faut toujours dire aux amboisiens que si les taux ne bougent pas, la fiscalité sur la feuille d'impôt peut bouger comme c'est inscrit dans le rapport d'orientations budgétaires, la revalorisation des bases, des valeurs immobilières ont un impact fort pour certains sur leur imposition.

M. GUYON : Qui ne dépend pas de la volonté communale.

M. BOUTARD : Qui ne dépend pas de la volonté communale mais je pense qu'il faut le dire, parce que très souvent on a l'impression que les impôts ont augmenté alors que les taux sont restés. Et pour les habitants, il y a deux choses importantes : il faut regarder la base sur laquelle est calculée et il faut aussi regarder effectivement le taux.

M. GUYON : Et effectivement de ce côté là on est très pédagogue, et ça finit par porter ses fruits, parce que il y a de moins en moins de gens qui disent : « Ah oui la Ville a encore augmenté ses taux » alors que ce sont les bases qui augmentent. Mais ça commence à rentrer dans les esprits quand même.

M. BOUTARD : Voilà Monsieur le Maire ce que je souhaitais vous dire sur ces orientations budgétaires. J'ai un autre petit sujet à aborder qui est tout aussi sérieux Monsieur le Maire.

M. GUYON : Sur les orientations budgétaires ?

M. BOUTARD : Sur notre situation amboisienne et entre autres...Vous allez comprendre ça n'a rien de bien polémique, loin de là.

Ce soir, c'est effectivement notre dernier débat d'orientations budgétaires de ce mandant. Nous avons souhaité Monsieur le Maire, à cette occasion, vous faire part de notre sentiment sur l'entièreté de votre durée politique.

Durant ces 31 ans d'engagement, vous avez occupé différents mandats : celui de Conseiller Général, de Conseiller Municipal, d'Adjoint au Maire et de Maire, et pendant 18 ans, vous avez assuré le rôle de Premier Magistrat de la Ville. Au-delà des appartenances et des idées politiques que nous n'avons pas toujours partagés, nous estimons qu'il est normal de reconnaître l'investissement de toutes ces années. La vie publique n'est pas un long fleuve tranquille. Et comme il est toujours de bon ton et facile, lorsqu'on est à court d'arguments, de saluer les hommes et les femmes qui s'engagent, vous avez choisi, vous, l'attitude de ne pas les entendre et les dépasser, ce que l'on peut aussi saluer d'ailleurs.

Votre sens politique est bien celui de l'engagement sociétal qui passe par la solidarité active puisque c'est un mot que vous avez souvent employé. Il faut reconnaître que dans les moments de difficulté vous avez un sens fraternel et de proximité. De façon plus personnelle, nos vies et nos familles se sont souvent croisées par ces engagements communs. Parfois communs, parfois divergents, mais toujours dans le respect. Voilà Monsieur le Maire ce que nous souhaitions vous dire, saluer votre action durant tous ces mandats, parce que on peut ne pas être d'accord mais s'engager aussi longtemps pour sa ville, ça doit être reconnu et salué. Je vous dirai pour conclure en quelques mots, et d'ailleurs, j'aurais pu simplement dire cette phrase : Votre nom aura marqué l'histoire d'Amboise. Voilà monsieur le Maire.

M. GUYON : Ecoutez Monsieur BOUTARD, ce que vous venez de me dire, ça me donne presque envie de partir là maintenant, mais je voudrais quand même tenir jusqu'au bout de mon mandat.

M. BOUTARD : Moi je vais vous dire, nous avons souhaité vous le dire publiquement parce que l'engagement, et ça aurait été quelqu'un d'autre j'aurais peut être pas dit les mêmes mots, mais en tout cas on n'a pas toujours été d'accord, on a eu des points de divergence, on a eu des points d'accord sur un certain nombre de sujets et puis parfois, on s'est appelé sur des moments plus stratégiques pour la ville. On peut saluer, d'ailleurs j'aurais peut-être du avoir un propos un peu plus généraliste pour un certain nombre de personnes qui vous entoure depuis 18 ans, et qui je crois savoir ont souhaité ne pas s'engager à nouveau. En tout cas, s'engager pour sa ville, qui que nous soyons, je trouve que c'est honorable, valeureux et respectable.

M. GUYON : Bien je vous remercie. Je vais quand même vous répondre sur quelques points du débat d'orientations budgétaires. Vous avez dit : « Depuis quelques années il n'y a pas de grands chambardements... » mais qu'est ce que vous voudriez que je chambarde dans l'établissement d'un budget ? Un budget c'est pas rien, entre 20 et 25 millions d'euros, on ne peut pas y aller quand même la fleur au fusil et du chambardement. Je pense que la gestion rigoureuse, et honnêtement j'en profite pour dire que je suis bien aidé et tout le mérite est loin de me revenir à moi seul, j'ai une Adjointe aux Finances, j'ai des collègues qui votent le budget mais bon, et des services, et surtout des services qui sont à la pointe, donc pas de chambardements. Mais ma volonté c'était pas de chambarder les choses. On a fait naître un certain nombre de projets qui ont amené des discussions, des pétitions et dans le petit coup de violon que vous venez de m'envoyer, vous avez dit que finalement j'avais continué à tracer ma route sans trop m'occuper de ce qui pouvait égratigner, écorcher. J'ai pas grand mérite, je vais vous faire, c'est pas une confiance, mais je ne suis pas sur les réseaux sociaux, ça m'évite de voir tout ce qui peut m'égratigner et m'écorcher. Cela dit, quand même, et ça je ne partirai pas sans l'avoir redit, à mes collègues je dis dès le départ et je l'ai dit dès que j'ai commencé à former des équipes : « Ayez des plumes de canard et des nerfs d'acier sinon vous allez péter les plombs ». Mais quand même, même quand on a le cuir épais, les coups finissent par porter et ça laisse des traces je vous le garantis. Ça pourra faire plaisir à ceux qui m'en veulent mais sinon voilà je suis pas encore parti. Je ferai un discours plus tard quand je tirerai ma révérence. Mais il y a encore le vote du budget le 6 février prochain. D'ailleurs, je le dis on n'invitera pas le public mais on pourra se faire un petit pot à 33 élus.

M. BOUTARD : On videra la cave Guyon dans la mairie !

M. GUYON : Par exemple. Mais il n'y a pas de cave Guyon dans la mairie. Voilà ce que je voulais dire donc pas de grands chambardements. J'ai relevé aussi votre regret sur la mutualisation qui était trop réduite à une bi voire une trimutualisation mais ça, il faut le dire et moi je l'ai dit quelquefois très fort à mes collègues, à certains de mes collègues surtout ceux qui renaclent un peu. Je le dis pas toujours d'une façon cool mais il faut le dire à ceux qui ne veulent que tirer les marrons du feu et pas participer. Parce que une mutualisation ça veut dire quelques efforts de part et d'autre. Donc aidez moi à le dire pour une fois.

M. GALLAND : Juste deux question sur les chiffres. Je ne ferai pas un long discours. Il me semblait que l'an dernier le travail en régie représentait 450 000 euros.

M. GUYON : Mais c'est une estimation, d'ailleurs je l'ai dit 400 000 euros environ. Ça peut être plus, ça peut être 390 000.

M. GALLAND : Et à combien est estimé le FCTVA en prévisionnel ?

M. GUYON : Là c'est une bonne colle. Il faut qu'on voit le montant des travaux qu'on a fait l'an dernier. Maintenant on touche, avant il y avait toujours deux années de décalage, maintenant on touche la compensation de la TVA l'année qui suit le règlement des travaux. Alors ce qu'on a réglé en 2019. Je vous promets de vous répondre, je ne veux pas vous laisser comme ça. Je vous remercie, on va passer au... En fait, je vais vous demander simplement de me donner acte que ce rapport a été fait et que vous avez pu vous exprimer. Il n'y a pas d'autres volontés d'intervention.

## DELIBERATION

*Etape essentielle de la procédure budgétaire, le Rapport sur les orientations budgétaires doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité ainsi que sur le contexte économique, institutionnel et financier afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif. Pour les communes, le ROB doit être présenté au Conseil municipal dans les 2 mois précédent l'examen du budget, en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Je vous demanderai de bien vouloir m'en donner acte.*

\*\*\*\*\*

### Contexte macro-économique

#### **1 – Situation internationale et nationale**

Source : INSEE Note de conjoncture – 10 octobre 2019

#### ***Les risques internationaux s'accroissent :***

Les tensions protectionnistes se concrétisent avec des hausses de droits de douane.

- L'issue des négociations commerciales entre la Chine et les États-Unis reste incertaine, tout comme la date et les modalités du Brexit. A cela s'ajoutent des interrogations sur l'orientation des politiques économiques dans beaucoup de pays, en Allemagne notamment.

***Le climat des affaires diminue dans la zone euro et aux États-Unis mais la croissance française résiste :***

- Davantage de pouvoir d'achat en moyenne en 2019 : + 2,3 % après + 1,2 % en 2018
- Inflation contenue mais remontée à 1,3 % à fin 2019
- Une croissance du PIB surtout portée par la demande intérieure :  
+ 0,3 % par trimestre fin 2019  
+ 1,3 % en moyenne annuelle après + 1,7 % en 2018
- L'emploi conserve une progression dynamique et permet le recul progressif du chômage :  
+ 250 000 créations d'emploi prévues en 2019 après 183 000 en 2018  
Taux de chômage : 8,3 % prévu au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 (après 8,5 % au 2<sup>ème</sup> trimestre)

L'inflation sous-jacente demeurerait inférieure à 1% jusqu'à la fin de l'année.

Le pouvoir d'achat accélérerait en fin d'année avec la deuxième vague de réduction de la taxe d'habitation.

Le taux d'épargne resterait élevé d'ici la fin de l'année 2019.

## **2 – Focus sur le secteur public communal**

Source : L'observatoire des finances et de la gestion publique locales – juillet 2019

En 2018, les dépenses de fonctionnement du secteur communal s'établissent à 92,8 Md€, niveau quasiment stable par rapport à 2017 (+ 0,1 %, après + 1,7 % en 2017). Le ralentissement des frais de personnel (+ 0,9 % contre + 3,2 % en 2017) et la baisse des dépenses d'intervention (- 2,2 % contre - 0,6 % en 2017) expliquent, pour l'essentiel, cette quasi-stagnation.

Les achats et charges externes augmentent en revanche un peu plus fortement qu'en 2017 (+ 2,1 %, contre + 1,6 % en 2017). Ces évolutions relatives aux dépenses de fonctionnement interviennent dans le contexte de la contractualisation entre l'État et les plus grandes collectivités visant à fixer une norme d'évolution à cette composante des dépenses. Comme les années précédentes, les dépenses de fonctionnement des groupements à fiscalité propre sont plus dynamiques (+ 2,1 %) que celles des communes (- 0,6 %).

Les recettes de fonctionnement du secteur communal s'établissent à 110,9 Md€, en augmentation de + 1,5 %, un rythme un peu moindre qu'en 2017 (+ 2,0 %). La progression des impôts locaux reste soutenue (+ 2,6 %) malgré une faible utilisation du levier fiscal sur les taux d'imposition, alors que les autres impôts indirects et taxes se stabilisent (- 0,1 %). Les concours de l'État diminuent de - 0,6 %, moins fortement qu'en 2017 (- 2,2 %).

L'épargne brute augmente de + 8,8 %, une dynamique qui se retrouve dans les communes comme dans les groupements à fiscalité propre.

Les dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) du secteur communal enregistrent une hausse de + 6,5 % (après + 8,2 % en 2017), dans la moyenne de ce qui est attendu à ce stade du cycle électoral. Cette progression provient aussi bien des dépenses d'équipement (+ 7,9 %) que des subventions d'équipement versées (+ 6,9 %).

La progression des dépenses d'équipement est nettement plus forte pour les groupements de communes à fiscalité propre (+ 11,0 %) que pour les communes (+ 6,9 %), mais les communes représentent encore les trois quarts des dépenses d'équipement du secteur communal (hors budgets annexes).

De même, les recettes d'investissement (hors emprunts) du secteur communal augmentent sensiblement plus fortement en 2018 (+ 9,7 %) qu'en 2017 (+ 1,3 %). Cette augmentation est due aussi bien au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), en hausse de + 9,8 %, qu'aux autres dotations et subventions d'équipement (+ 13,3 %).

Au total, la capacité de financement du secteur communal s'établit à + 1,4 Md€ en 2018 (après + 0,5 Md€ en 2017), ce qui se traduit par un flux net de dette négatif (- 0,6 Md€) et un fonds de roulement en augmentation de + 0,82 Md€.

Le stock de dette, par ailleurs impacté par des mouvements non budgétaires, se stabilise à 90,3 Md€.

## **LOI DU 28 DECEMBRE 2019 DE FINANCES POUR 2020**

Le projet de loi de finances présenté par le Gouvernement pour 2020 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,3% (contre 1,4% prévu initialement).

Il prévoit de ramener le déficit public à 2,2% du PIB, en baisse de 20,4 Md€ par rapport à 2019 (3,1% du PIB). La dépense publique devrait augmenter de 0,7% en 2020. Elle doit passer à 53,4% du Produit Intérieur Brut (PIB), contre 53,8% attendu en 2019. Quant au taux de prélèvements obligatoires, il s'élèvera à 44,3% du PIB (contre 44,7% prévu en 2019). Enfin, pour 2020, le déficit budgétaire devrait atteindre 93,1 Md€.

Les collectivités territoriales sortent d'une période de ralentissement 2014-2016, marquée par une diminution des dotations de l'Etat, suivie d'une période de stabilisation des concours financiers de l'Etat et d'une contractualisation Etat-Collectivités territoriales (pour 322 « grandes » collectivités).

Rappel des principales mesures intéressant les communautés de communes :

- Révision des valeurs locatives à + 0.9%
- Stabilité globale de la DGF ;
- Une nouvelle réduction des dotations de compensation qui restent des variables d'ajustement de l'enveloppe globale ;
- Augmentation de l'enveloppe du FCTVA ;
- Possibilité d'instaurer, à compter du 1er janvier 2020, une exonération de cotisation foncière des entreprises, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises au profit des petites activités commerciales dans les territoires ruraux (cela s'applique aux petites communes ayant encore moins de dix commerces et non intégrées à une aire urbaine) et dans les zones d'intervention des communes ayant signé une convention d'opération de revitalisation de territoire.

Rappel des principales mesures intéressant les communes :

- Révision des valeurs locatives à 0.9%
- Stabilité globale de la DGF ;
- Une nouvelle réduction des dotations de compensation qui restent des variables d'ajustement de l'enveloppe globale ;
- Augmentation de l'enveloppe du FCTVA.

\*\*\*\*\*

Contexte Local : rétrospective 2010-2018 :

**L'épargne brute** de 2018 (= 2 203 000 €) est en hausse pour la deuxième année après une baisse continue pendant 3 ans. Cette évolution amène cette épargne à 13.45 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 12.23 % en 2017. La CAF brute permet de couvrir le remboursement d'emprunt (1 095 296 euros en 2018) et de financer une partie des dépenses d'investissement.

L'épargne brute devrait représenter 20% de l'encours de la dette. Pour Amboise, elle représentait **23.02 %** en 2018.

Le produit de la **Fiscalité** des ménages confirme son atonie des années antérieures, surtout la taxe d'habitation, malgré la revalorisation annuelle des bases. Les taux sont inchangés depuis 2005 afin de limiter le poids de l'impôt sur le budget des ménages.

Ce sont les exonérations en faveur des ménages les plus pauvres, non intégralement compensés par l'Etat, qui contribuent à la baisse du produit de la fiscalité. La réforme de la taxe d'habitation a été annoncée comme devant être neutre mais ses modalités de compensation ne sont pas encore connues.

**La dette :**

L'encours de la dette se situe au 31/12/2019 à **8 915 863 € soit 658 €/habitant (population DGF)**

Entre 2009 et 2019, l'encours de dette par habitant a **baissé de plus de 20 %** (évolution pour les communes de même strate sur la même période : - 1 %).

- Remboursement en capital pour 2019 : 1 155 012 € soit 85 € par habitant
- Charges financières 2019 : 207 840 € soit 15 € par habitant

**La capacité de désendettement** est de 4,34 années en 2018 contre 4.90 en 2017. Cet indicateur représente le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de sa capacité d'autofinancement.

Il synthétise le résultat des leviers financiers d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois :

- l'autofinancement dégagé, donc la performance de gestion par rapport à un niveau de recettes établi,
- le volume d'endettement et donc le volume d'investissement réalisé.

On admet que pour une commune, ce ratio ne doit pas dépasser un maximum de 8 ans. La bonne maîtrise de la dette permet à la Ville d'Amboise ne pas dégrader cet indicateur malgré les fortes baisses de ressources enregistrées ces dernières années.

**Les investissements :**

Les réalisations sont en moyenne de 3,7 M par an depuis 2014 soit 69 %. Un chiffre qui a été supérieur en 2019, à 77 %. Cela s'explique par les opérations qui, de par leur envergure, entraînent un glissement sur plusieurs exercices budgétaires, notamment l'aménagement des Ponts et du Garage, commencées en 2018 et réceptionnées en 2019.

\*\*\*\*\*

**Focus sur les ressources humaines :**

Les effectifs municipaux passent de 222 en 2018 à 217 en 2019 et 216 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (un poste en moins, correspondant à la fin de contrat d'un remplaçant aux services techniques)

2 agents ont bénéficié de mobilité interne volontaire.

6 agents contractuels de la Ville d'Amboise sont mis en stage par Val d'Amboise au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (animateurs service enfance-jeunesse) afin de pérenniser leurs emplois, et remis à disposition auprès de la collectivité.

**Les effectifs pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (sur des emplois permanents) :**

Titulaires stagiaires : 208 agents temps complet, 4 agents temps non complet

Contractuels : 3 agents à temps complet, 1 agent à temps non complet

**Mutualisation :**

11 agents mis à disposition et 7 agents qui interviennent en prestation de service

Création d'un service commun développement durable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec 2 agents mis à disposition de ce service : 1 agent de Nazelles-Négron et 1 agent de la CCVA.

Au total, 24 agents mutualisés dans le cadre des services communs :

- 7 agents des finances
- 4 agents de l'informatique
- 3 agents de la voirie
- 8 agents de l'aménagement urbain
- 2 agents du développement durable

En 2020, un flot de départ à la retraite s'annonce avec déjà 6 dossiers validés par la caisse de retraite CNRACL et 4 dossiers en cours de validation, soit 10 agents qui quitteront leurs fonctions entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020.

La durée annuelle de travail est de 1607 heures, comme fixé par le Décret du 12 juillet 2001 relatif au temps de travail.

**Evolution de l'absentéisme :**

**Maladie ordinaire :**

En trois ans (de 2016 à 2018), c'est une baisse de **26 %** dont il faut noter qu'elle a débuté avant le retour du jour de carence au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Malheureusement en 2019 les chiffres en maladie ordinaire remontent malgré ce jour de carence.

- 2015 : 2891 jours
- 2016 : 2825 jours
- 2017 : 2633 jours
- 2018 : 2134 jours
- 2019 : 2733 jours (+ 599 jours)

**En 4 ans : - 5 %**

On enregistre parallèlement une baisse significative du nombre de jours de congé maladie de longue durée en 2019, chiffre qui s'explique par des départs en retraite pour invalidité et des reprises de postes, mais de nouveaux agents sont placés en congé longue maladie :

	<b>Longue maladie :</b>	<b>Longue durée :</b>
- 2015 :	2402 jours	2555 jours
- 2016 :	1237 jours	2398 jours
- 2017 :	1229 jours	1278 jours
- 2018 :	730 jours	1247 jours
- <b>2019 :</b>	<b>898 jours</b>	<b>336 jours</b>
<b>En 4 ans :</b>	<b>- 63 %</b>	<b>- 87 %</b>

Les recettes (remboursements divers, services communs et mises à disposition) sont évaluées à 770 000 € dont 23 000 € liés aux emplois aidés (CUI et Adulte Relais).

### Les orientations financières du Budget 2020 :

Le budget 2020 de la Ville d'Amboise se construit dans un contexte incertain, du fait de tensions internationales aux retombées imprévues, d'un climat social très dégradé en France, des interrogations sur la nouvelle structure fiscale des collectivités territoriales et des élections locales prévues en mars prochain.

Ce contexte implique que nous soyons particulièrement prudents dans notre construction budgétaire afin de pouvoir faire face aux imprévus sans augmenter la fiscalité ni endetter la commune, ainsi que nous en avons pris l'engagement tout en portant des dépenses nécessaires à Amboise et à ses habitants. Notre stratégie sera donc inchangée, confirmant les mutualisations avec Val d'Amboise et la recherche de financements pour chacun des projets communaux.

Ce projet sera porteur de dynamisme et de solidarité.

#### **L'évolution des recettes de fonctionnement :**

La fiscalité des ménages a été estimée à partir des bases réelles constatées en 2019 et une actualisation de 0,9% (selon le mode de calcul prévu dans la Loi de Finances pour 2017, la revalorisation aurait dû être de 1,3%) soit une évolution globale de + 65 758 €. La faible dynamique de nos bases est due principalement aux exonérations concernant les ménages aux revenus modestes. Cette perte de recettes n'est que partiellement compensée par l'Etat.

**Il sera à nouveau proposé une stabilisation des taux des impôts communaux en 2020.**

Les recettes de fonctionnement sont attendues **en hausse de 1,1 %** environ hors reprise des résultats antérieurs (+0,7 % avec cette reprise des résultats) du fait de la mutualisation des services, des droits de mutation, les produits des domaines et des services qui permettent de conserver une certaine dynamique des ressources, de même que l'impact confirmé du pacte financier et fiscal intercommunal de solidarité.

#### **L'évolution des dépenses de fonctionnement :**

Afin de compenser les augmentations de certaines catégories de dépenses (contrats de restauration scolaire, contrats de maintenance, redevance spéciale, énergie, transport, mobilité douce...) des économies sont réalisées sur les autres postes de dépenses.

La masse salariale est contenue avec une augmentation estimée à seulement 0,5 %.

**Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la hausse des dépenses réelles de fonctionnement devrait être de l'ordre de + 0,8 %.**

**Malgré une construction prudente, le budget de fonctionnement serait ainsi globalement stable en dépenses et en recettes avec un delta recettes/dépenses en légère augmentation. Ce budget permettra donc d'abonder la section d'investissement à hauteur d'environ 1 500 000 € (autofinancement brut) pour amplifier les efforts faits par la Ville d'Amboise en la matière.**

#### **Les dépenses d'investissement :**

Le budget d'investissement doit notamment permettre :

- L'aménagement de la rue Victor Hugo ;
- La suite d'aménagement de la cité scolaire ;
- L'acquisition du bâtiment destiné aux archives communales ;
- L'extension du bassin de rétention des Ormeaux ;
- La réalisation de la Tour d'Or Blanc ;
- La suite de la modernisation de la signalétique ;
- La suite des travaux sur le dernier bloc sanitaire du camping municipal ;
- La suite du plan d'amélioration des locaux scolaires ;
- La poursuite de la politique de remplacement des éclairages énergivores ;
- D'assurer une multiplicité d'autres opérations de toutes natures, notamment en matière de gros entretien (de voirie et de bâtiment).

La politique de travaux en régie, c'est-à-dire de réalisation d'investissements par les employés communaux, sera maintenue à un haut niveau, estimé à environ 400 000 €.

Ces dépenses d'investissement seront de l'ordre de 7,2 millions en 2020, dont 3,9 millions d'investissements nouveaux, le solde correspondant à des restes à réaliser et au remboursement de la dette. Ces investissements permettront de répondre aux besoins des Amboisiens. Pour la plupart, ils concerneront aussi la population de l'ensemble de notre territoire intercommunal.

### **Les recettes d'investissement :**

Trois sources de recettes assureront principalement l'équilibre de cette section : l'emprunt, les cessions, les dotations et subventions.

L'emprunt est prévu à hauteur de 1M€.

La vente du site de la Marnière est prévue pour 500 K€.

Des subventions sont attendues :

- De l'Etat dans le cadre de la DETR et du DSIL ;
- Du Conseil Régional ;
- Du Conseil Départemental ;
- De la Communauté de Communes du Val d'Amboise sous forme de fonds de concours ;
- De la Fondation Saint-Louis ;

Le total de subventions est estimé à 350 K€

Nous percevrons aussi le FCTVA correspondant aux investissements réalisés en 2019. Les autres recettes d'investissement devraient être stables.

\*\*\*\*\*

### **Conclusion**

Ces orientations 2020 s'inscrivent dans la continuité des budgets précédents.

Elles permettront de maintenir la dynamique de notre commune en matière économique, touristique, culturelle et sportive, d'assurer la cohésion sociale et territoriale indispensable et de porter une politique éducative ambitieuse.

Elles confirment ainsi la stratégie financière mise en œuvre par la Ville depuis plusieurs années, permettant d'assurer la stabilité fiscale, le désendettement de la commune et ainsi de signer une gestion rigoureuse et sérieuse des deniers publics.

Ces orientations se traduiront par le vote d'un budget primitif sincère et réaliste qui sera proposé au vote du Conseil Municipal au mois de février.

## **OUVERTURE DES DONNÉES COMMUNALES ET CONVENTIONNEMENT AVEC LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE**

M. GUYON : Je passe au rapport suivant et je vais donner la parole à François CADÉ qui va nous parler de l'ouverture des données publiques communales et conventionnement avec la Région Centre Val de Loire. Il a déjà dit qu'il ne lirait pas la convention donc j'espère que vous l'avez lue. François, la parole est à toi.

M. CADÉ : Le processus d'ouverture des données publiques engagé en France depuis le début des années 2010, s'est structuré et amplifié depuis la loi « Pour une République Numérique » promulguée le 7 octobre 2016. Le premier volet de cette loi vise à favoriser la « *circulation des données et du savoir* », à travers notamment l'ouverture des données publiques et d'intérêt général et la création d'un service public de la donnée.

Ainsi, toutes les collectivités locales de plus de 3 500 habitants ou de plus de 50 agents doivent publier, en ligne et dans un standard ouvert, leurs principaux documents, leurs bases de données et les données qui présentent un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental, sous réserve d'anonymisation ou d'occultation des mentions touchant notamment à la vie privée, au secret des affaires et à la sécurité nationale.

En Centre-Val de Loire, plus de 200 collectivités sont concernées par la loi « Pour une République Numérique ». La Ville d'Amboise s'engage dans une démarche visant à enrichir l'offre et la qualité des services offerts aux usagers de la collectivité par le développement des services numériques. Trois objectifs principaux sont poursuivis par ce processus d'ouverture des données :

- Améliorer le fonctionnement démocratique, non seulement par la **transparence** mais aussi par la concertation et l'ouverture à de nouveaux points de vue : le citoyen attend des institutions modernes

de la transparence, et que des comptes lui soient rendus sur les missions de service public et les projets financés par l'impôt, afin qu'un dialogue puisse être instauré. C'est également un moyen d'approfondir les relations avec une communauté locale de contributeurs (curieux, associations, citoyens) et de ré-utilisateurs (journalistes, entrepreneurs / start-ups du numérique...);

- Le deuxième objectif, améliorer l'**efficacité** de l'action publique : l'ouverture des données est souvent l'occasion d'améliorer la qualité des données produites en interne, faisant des services et des élus les premiers bénéficiaires de cette démarche, en facilitant les échanges de données entre services et en mettant à disposition des indicateurs partagés de qualité d'aide à la décision ;
- Troisième objectif, proposer de nouvelles ressources pour le développement et l'**innovation économique** et sociale : ouvrir et partager les données publiques, c'est organiser la mise en ligne de données essentielles, qui vont enrichir les analyses de nombreux décideurs, permettre de nombreuses économies de temps de travail ou permettre, dans de nombreux secteurs, des prises de décisions mieux informées. L'ouverture permet également, à travers les réutilisations des données, de produire de nouveaux services aux usagers et de favoriser la mise en valeur du territoire.

La démarche de l'Open Data du Conseil régional Centre Val de Loire : outre la mise en œuvre de sa propre démarche, la Région souhaite accompagner les collectivités au déploiement de l'ouverture des données, en leur proposant notamment des espaces mutualisés de publication de leurs données publiques.

Les objectifs du Conseil Régional sont les suivants :

- Faciliter l'ouverture des données des collectivités concernées par la loi numérique en mettant à disposition des solutions qui permettent des économies d'échelle,
- Favoriser la généralisation de l'ouverture des données à l'échelle du territoire régional et permettre ainsi le développement d'usages au service des politiques publiques et des usagers,
- Améliorer le potentiel de réutilisation des données en diffusant des bonnes pratiques et en partageant des règles de publication harmonisées entre les différents échelons territoriaux.

Le Conseil Régional a décidé de proposer des espaces de publication de données ouvertes pour les collectivités qui le souhaitent.

Au regard des contraintes techniques et juridiques inhérentes à la mise en place de ces procédures, et afin de garantir un service sécurisé et de qualité pour un coût optimal, la Ville d'Amboise a souhaité répondre positivement à cette proposition de la Région et en optant pour la création d'un « sous domaine » du portail régional, moyennant un coût d'adhésion de 1 200 € HT par an.

La Ville d'Amboise s'engage à mettre à jour régulièrement les données sur la plateforme Open Data mise en œuvre par la Région.

Les données ouvertes seront mises à disposition du public sur la plateforme Open Data, dans le cadre d'une licence d'utilisation.

Il est proposé de mettre en ligne ces premières données: agenda événementiel, listing des Bâtiments / Equipements publics, stationnements et parkings, budgets, subventions aux associations, liste des associations, photographies et cartes postales anciennes, résultats des élections par bureau de vote, transports (localisation des arrêts, horaires), délibérations, marchés publics, état civil (liste des prénoms).

- Acceptez-vous ces propositions ?
- Autorisez-vous le Maire d'Amboise à signer la convention jointe en annexe avec la Région Centre Val de Loire afin d'adhérer à leur plateforme Open Data proposée et de créer un sous domaine pour la Ville d'Amboise, moyennant un coût de 1 200 € HT par an ?

M. GUYON : Et bien j'aurais pensé que c'était un coup, une adhésion et puis voilà. Mais là c'est tous les ans. J'entendais grogner l'Adjointe aux Finances à côté de moi.

Mme ALEXANDRE: Non mais le numérique ça va nous coûter une blinde.

M. BOUTARD: J'ai entendu des économies d'échelle. En fait c'est une centralisation d'informations mais de données...ça reste quand même très substantiel par rapport à ce que l'on partage premièrement donc c'est plutôt une centralisation d'informations. Je vois pas où ça vient faire des économies d'échelle et on en parlait, effectivement, sur l'anonymisation, tous les documents s'il faut qu'il soient anonymisés avant d'être envoyés, il y a un certain nombre de documents ça va prendre un peu de temps. Il y a du boulot.

M. CADE: Non.

M. BOUTARD: Ah bon ?

M. CADE : Ce sont des processus qui sont prévus déjà dans les logiciels. Il n'y a rien à changer. On ne peut pas dire que c'est un boulot supplémentaire. C'est des extractions de base de données qui sont prévues, qui sont obligatoires et qui sont déjà prévues par le RGPD et la Commission Informatique et Libertés.

M. GUYON : Bien je mets au vote. Y a-t-il des votes contre ? non. Des abstentions ? Il n'y en a pas. Je suis donc autorisé à dépenser pour l'instant 1 200 euros par an mais avec une bonne contrepartie. Merci d'avoir été plus rapide que l'ensemble de la délibération.

POUR : UNANIMITÉ

## DÉLIBÉRATION

### Contexte national et local :

Le processus d'ouverture des données publiques engagé en France depuis le début des années 2010, s'est structuré et amplifié depuis la loi pour une République numérique promulguée le 7 octobre 2016. Le premier volet de cette loi vise à favoriser la « *circulation des données et du savoir* », à travers notamment l'ouverture des données publiques et d'intérêt général et la création d'un service public de la donnée.

Ainsi, toutes les collectivités locales de plus de 3500 habitants ou de plus de 50 agents doivent publier, en ligne et dans un standard ouvert, leurs principaux documents, leurs bases de données et les données qui présentent un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental, sous réserve d'anonymisation ou d'occultation des mentions touchant notamment à la vie privée, au secret des affaires et à la sécurité nationale.

En Centre-Val de Loire, plus de 200 collectivités sont concernées par la loi « Pour une République Numérique » (1 Région, 6 Départements, 80 EPCI et 119 communes). Sur le périmètre des seules communes, les données qui pourraient être ouvertes impactent les services publics adressés à près de 1,4 millions d'habitants de notre région.

La Ville d'Amboise s'engage dans une démarche visant à enrichir l'offre et la qualité des services offerts aux usagers de la collectivité par le développement des services numériques.

### Enjeux, objectifs et pertinence de l'ouverture des données :

La donnée est désormais un élément de valeur ajoutée et de richesse, autant par les volumes traités que par la diversité des données accessibles. La révolution des modes de communication et des échanges transactionnels confère à la donnée une position centrale.

Les traces laissées par les millions d'utilisateurs sur internet sont désormais captées et exploitées par des entreprises capables d'en tirer une information comportementale, commercialement utile.

L'open data ou ouverture des données publiques consiste, pour les administrations, en la mise à disposition de façon libre et gratuite de données brutes produites ou reçues dans le cadre d'une mission de service public pour permettre leur réutilisation et la production par exemple de nouveaux services aux usagers.

L'ouverture des données publiques s'applique à l'ensemble des domaines de compétences des collectivités. A l'exception des données à caractère personnel et de quelques données protégées, elle renvoie aux données disponibles dans les tableurs, logiciels métiers, notes et rapports, systèmes d'information géographique, etc. La maîtrise de la donnée et de son exploitation constitue un enjeu essentiel. Au-delà des obligations réglementaires, la libération des données contribue à un élan entrepreneurial en offrant des opportunités de création de nouveaux services et concourt à plus de transparence sur les politiques publiques.

Ainsi, trois objectifs sont poursuivis par le processus « open data » :

- Améliorer le fonctionnement démocratique, non seulement par la **transparence** mais aussi par la concertation et l'ouverture à de nouveaux points de vue : le citoyen attend des institutions modernes de la transparence et que des comptes lui soient rendus sur les missions de service public et les projets financés par l'impôt afin qu'un dialogue puisse être instauré. C'est également un moyen d'approfondir les relations avec une communauté locale de contributeurs (curieux, associations, citoyens) et de ré-utilisateurs (journalistes, entrepreneurs / start-ups du numérique...);
- Améliorer l'**efficacité** de l'action publique : l'ouverture des données est souvent l'occasion d'améliorer la qualité des données produites en interne, faisant des services et des élus les premiers bénéficiaires de cette démarche, en facilitant les échanges de données entre services et en mettant à disposition des indicateurs partagés de qualité d'aide à la décision ;
- Proposer de nouvelles ressources pour le développement et l'**innovation économique** et sociale : ouvrir et partager les données publiques, c'est organiser la mise en ligne de données essentielles,

qui vont enrichir les analyses de nombreux décideurs, permettre de nombreuses économies de temps de travail ou permettre, dans de nombreux secteurs, des prises de décisions mieux informées. L'ouverture permet également, à travers les réutilisations des données, de produire de nouveaux services aux usagers et de favoriser la mise en valeur du territoire (applications mobiles, cartographies, etc.).

#### La démarche Open Data du Conseil Régional Centre-Val de Loire :

Outre la mise en œuvre de sa propre démarche d'Open Data, la Région souhaite accompagner les collectivités au déploiement de l'ouverture des données, en leur proposant notamment des espaces mutualisés de publication de leurs données publiques.

Les objectifs du Conseil Régional sont les suivants :

- Faciliter l'ouverture des données des collectivités concernées par la loi numérique en mettant à disposition des solutions qui permettent des économies d'échelle,
- Favoriser la généralisation de l'ouverture des données à l'échelle du territoire régional et permettre ainsi le développement d'usages au service des politiques publiques et des usagers,
- Améliorer le potentiel de réutilisation des données en diffusant des bonnes pratiques et en partageant des règles de publication harmonisées entre les différents échelons territoriaux.

Le Conseil régional a décidé de proposer des espaces de publication de données ouvertes pour les collectivités qui le souhaitent.

Depuis le 18 octobre 2018, le Conseil régional publie ses propres données sur le portail <https://data.centrevaleloire.fr>. On y trouve entre autres les jeux de données relatifs aux compétences régionales (tourisme, formation professionnelle, lycées, inventaire du patrimoine...) et ceux qui relèvent d'obligations réglementaires tels que les conventions de subventions et les marchés publics.

La solution technique choisie par le Conseil régional (OpenDataSoft) offre la possibilité à toutes les collectivités qui le souhaitent de publier directement leurs données sur le portail de la Région ou d'ouvrir un « sous domaine » du portail régional <https://data.centrevaleloire.fr> qui leur est réservé.

Au regard des contraintes techniques et juridiques inhérentes à la mise en place de ces procédures et afin de garantir un service sécurisé et de qualité pour un coût optimal, la Ville d'Amboise a souhaité répondre positivement à cette proposition de la Région et en optant pour la création d'un « sous domaine » du portail régional, moyennant un coût d'adhésion de 1200 € HT par an.

La Ville d'Amboise s'engage à mettre à jour régulièrement les données sur la plateforme Open Data mise en œuvre par la Région.

Les données ouvertes seront mises à disposition du public sur la plateforme Open Data, dans le cadre d'une licence d'utilisation.

En conformité avec la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, toutes les données peuvent être mises à disposition, à l'exception des données sujettes à des limitations concernant la vie privée, la sécurité ou des privilèges d'accès.

Les données doivent être structurées pour permettre les traitements automatisés, dans des formats lisibles et interprétables informatiquement et sur lesquels aucune entité ne dispose d'un contrôle exclusif.

Enfin, ces données doivent être non soumises au droit d'auteur, à brevet, droit des marques ou secret commercial.

Les utilisateurs de la plateforme mutualisée sont tenus de respecter les dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dont le non-respect est passible de sanctions pénales. Ils doivent notamment s'abstenir, s'agissant des informations nominatives, de toute collecte et de toute utilisation détournée.

Il est proposé de mettre en ligne ces premières données : agenda événementiel ; listing des Bâtiments / équipements publics ; stationnements et parkings ; budgets ; subventions aux associations ; liste des associations ; photographies et cartes postales anciennes ; résultats des élections par bureau de vote ; transports (localisation des arrêts, horaires) ; délibérations ; marchés publics ; état civil (liste des prénoms).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte ces propositions,

- Et autorise le Maire d'Amboise à signer la convention jointe en annexe avec la Région Centre Val de Loire afin d'adhérer à leur plateforme Open Data proposée et de créer un sous domaine pour la Ville d'Amboise, moyennant un coût de 1200 € HT par an.

### **MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS COMMUNAUX AUPRES DU CCAS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

M. GUYON : Evelyne LATAPY, une convention de mise à disposition de deux agents dans le cadre du PRE.

Mme LATAPY : Le Projet de Réussite Educative concentre ses actions sur les quartiers « politique de la ville » en direction des enfants qui y vivent. Le Conseil Municipal d'Amboise a validé la mise en place d'un Projet de Réussite Educative sur la commune à destination des enfants de 2 à 16 ans, qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorables à la réussite scolaire et éducative. Le PRE propose un accompagnement individualisé, qui prend en compte l'enfant et sa famille par une approche globale (scolarité, santé, loisirs, culture, vie familiale et sociale). Il se matérialise notamment par la désignation **d'un coordonnateur et d'un référent de parcours** qui accompagneront l'enfant et sa famille à travers des pistes d'actions construites avec les membres d'une équipe pluridisciplinaire de soutien.

Le CCAS d'Amboise a été désigné comme structure juridique pour le portage et la mise en place du PRE. Afin d'assurer les missions de coordonnateur et de référent de parcours auprès des enfants dans le dispositif PRE, il est proposé de mettre à disposition du CCAS deux agents titulaires du service Éducation-Jeunesse, à hauteur de 30% chacun, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

Les conventions jointes précisent les conditions de mise à disposition, notamment la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités.

Les conventions seront soumises à l'avis de la Commission Administrative Paritaire compétente du 11 février 2020.

Les agents concernés ont formalisé par écrit leur accord en date du 16 mai 2019.

Le CCAS remboursera à la Commune d'Amboise la rémunération des fonctionnaires, les cotisations et contributions y afférentes, ainsi que les charges mentionnées à hauteur de 30% de mise à disposition.

Cette délibération a été présentée en Commission des Affaires Générales, des Ressources Humaines le 26 novembre 2019.

Autorisez-vous le Maire à signer les conventions, conventions qui sont jointes à la délibération ?

M. GUYON : Oui Thierry BOUTARD

M. BOUTARD : Oui Monsieur le Maire, quand on avait accepté le principe en CCAS, il y avait un montant versé par l'Etat d'aides pour le PRE. Ce montant couvre bien la charge complète pour le CCAS de ces deux emplois partagés avec la ville ?

Mme CHAUVELIN : Oui il y a deux emplois à hauteur de 30%, plus tout ce qui va être distribué aux enfants en difficulté. Ça comprend tout. Et ça repasse encore en CA.

M. GUYON : S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix. Vote contre ? Abstentions ? Il n'y en a pas je vous remercie.

POUR : UNANIMITÉ

## DÉLIBÉRATION

Le Projet de Réussite Educative concentre ses actions sur les quartiers « politique de la ville » en direction des enfants qui y vivent. Le Conseil Municipal d'Amboise, par délibération en date du 5 novembre 2019, a validé la mise en place d'un Projet de Réussite Educative sur la Commune à destination des enfants de 2 à 16 ans, qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorables à la réussite scolaire et éducative.

Le PRE propose un accompagnement individualisé, qui prend en compte l'enfant et sa famille par une approche globale (scolarité, santé, loisirs, culture, vie familiale et sociale). Il se matérialise notamment par la désignation **d'un coordonnateur et d'un référent de parcours** qui accompagneront l'enfant et sa famille à travers des pistes d'actions construites avec les membres d'une équipe pluridisciplinaire de soutien.

Le CCAS d'Amboise a été désigné par la délibération du 5 novembre 2019, comme structure juridique pour le portage et la mise en place du PRE.

Afin d'assurer les missions de coordonnateur et de référent de parcours auprès des enfants dans le dispositif PRE, il est proposé de mettre à disposition du CCAS deux agents titulaires du service Éducation-Jeunesse, à hauteur de 30% chacun, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

Les conventions jointes précisent les conditions de mise à disposition, notamment la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités.

Les conventions seront soumises à l'avis de la Commission Administrative Paritaire compétente du 11 février 2020.

Les agents concernés ont formalisé par écrit leur accord, en date du 16 mai 2019.

Le CCAS remboursera à la Commune d'Amboise la rémunération des fonctionnaires, les cotisations et contributions y afférentes, ainsi que les charges mentionnées au deuxième alinéa du III de l'article 6 du décret n° 2008-580, à hauteur des 30% de mise à disposition.

Cette délibération a été présentée en Commission des Affaires Générales, des Ressources Humaines et de la Démographie le 26 novembre 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition de deux agents auprès du CCAS dans le cadre du Projet de Réussite Éducative.

### **CREATION D'UN SERVICE COMMUN POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ENTRE LES COMMUNES D'AMBOISE, DE NAZELLES-NEGRON ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE.**

M. GUYON : Dominique BERDON, la création d'un Service Commun Développement Durable.

M. BERDON : Création d'un Service Commun pour le Développement Durable entre les communes d'Amboise, de Nazelles-Négron et la Com com, la Communauté de communes du Val d'Amboise. Les services des Communes d'Amboise, de Nazelles-Négron et de la Communauté de Communes du Val d'Amboise sont activement mobilisés par la mise en œuvre d'un projet de territoire et d'un schéma de mutualisation. Le but est d'assurer le meilleur service public possible à un coût maîtrisé et de favoriser la mise en œuvre des politiques publiques définies comme prioritaires par les élus. C'est le cas pour la démarche globale de développement durable pour notre territoire. Vous savez que les questions de développement durable, aujourd'hui, on le sait de plus en plus, ne relèvent pas obligatoirement ou uniquement d'une militance politique, ça dépasse ça. Il s'agit désormais pour toute collectivité qui envisage de projeter son territoire vers l'avenir, cela s'est traduit par la mise en œuvre de bonnes pratiques et la création de l'Agenda 21 de la Ville d'Amboise. On a créé ça je crois que c'était sur le dernier ...cet Agenda 21 concernait la collectivité, et ne concernait pas le territoire. C'était la volonté de la collectivité et je crois que sur l'écologie en règle générale, on n'a pas été en reste si on regarde un petit peu toutes les actions qui ont été menées par la ville sur le domaine écologique, je crois que le bilan est plutôt positif. On n'a pas eu besoin d'avoir un guide Agenda 21 pour réaliser tout ça. Par contre, la commune de Nazelles Négron au titre des contrats, ah oui j'ai sauté un peu... la commune de Nazelles-Négron plus récemment, la reconnaissance de Val d'Amboise et la Ville

d'Amboise comme « *territoires à énergie positive en devenir* », de la commune de Nazelles-Négron au titre des « *Contrats Locaux de Transition énergétique* ». Afin de concrétiser et de structurer sa propre démarche institutionnelle et territoriale, Val d'Amboise a mis en œuvre un Plan Climat Energie Territorial. Agendas 21 et PCAET, Plan Climat Energie Territoriale, sont deux démarches distinctes qui n'excluent pas néanmoins une réflexion et une mise en œuvre conjointes. En effet, les démarches Agendas 21 et PCAET se recoupent autour d'une part la loi du 12 juillet 2010 a inscrit le PCAET comme étant le volet climat de l'Agenda 21, d'autre part dans les Agendas 21, nombreuses sont les actions qui peuvent se retrouver dans un PCAET.

Lier les Agendas 21 des communes et le PCAET de la CCVA permet aussi de créer un Service Commun pour le pilotage de cet agenda et de faire des économies de moyens et de gagner un temps précieux dans ce qu'on fait.

Les outils de concertation existants dans la démarche Agenda 21 pourront faciliter l'appropriation des objectifs du PCAET par les habitants eux-mêmes, bénéficiaires à terme des mises en œuvre du PCAET. Ces deux démarches sont complémentaires et s'enrichissent l'une et l'autre malgré leurs distinctions méthodologiques. Il est donc proposé d'affecter des moyens et ressources à ces actions pour accélérer les mises en œuvre des projets en créant un 5<sup>ème</sup> service commun qui s'appellera Service Commun Développement Durable.

Cette mutualisation aurait principalement vocation à mettre en commun des moyens humains pour équilibrer les ressources disponibles entre les trois entités. Le service serait composé de deux agents. La quote-part affectée à la Commune d'Amboise correspondrait à un tiers temps.

Un projet de convention, avec la fiche d'impact sur le personnel, a été rédigé dans ce sens. La mutualisation prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La Communauté de Communes serait chargée du service commun.

Un agent de la Commune de Nazelles-Négron serait transféré, de plein droit, à la CCVA du Val d'Amboise dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les comités techniques des Communes et de la CCVA ont été consultés. L'avis de la commission administrative paritaire a été recueilli le 12 décembre 2019.

Cette délibération a été présentée en Commission des Affaires Générales, des Ressources Humaines et de la Démographie le 26 novembre 2019.

M. GUYON : Merci c'est clair.

Rire de l'assemblée.

M. GUYON : Franchement, ça ne m'étonne pas que tu étais perdu à un moment parce que c'est quand même une rédaction très compliquée. Et puis c'est pas acceptez-vous point à la ligne, il y en a 4. Acceptez-vous la création du service commun développement durable entre les Commune d'Amboise, Nazelles-Négron et la Communauté de Communes du Val d'Amboise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ? Autorisez-vous le Maire à signer la convention de mise en place de ce service commun avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise et la commune de Nazelles-Négron ?

M. BOUTARD : Moi c'est la dernière qui m'amuse le plus.

M. GUYON : Autorisez-vous le Maire à faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives ? Est-ce que le « nécessaire » suppose que je réexplique ou non ?

M. BOUTARD : C'est peut être pas nécessaire en définitive.

M. GUYON : Bon écoutez comme je vois qu'il n'y a pas d'interrogation, je vous propose de mettre au vote tout de suite.

Mme ALEXANDRE : Excusez-moi, je voulais simplement dire que deux personnes pour les 3 communes c'est pas du luxe et ils ont beaucoup, beaucoup de travail, surtout avec les temps qui s'apprêtent à venir.

M. VERNE : Je suis obligé d'intervenir. Ça me gêne un peu non mais on s'en fout du texte. Non mais attendez, sérieusement, moi ça me fait pas rire du tout. Sérieusement, aujourd'hui qu'est ce qu'on voit ? Qu'est ce qu'on entend ? Il y a urgence. Là on démarre sur un service commun avec 2 personnes certes, et il y a bien longtemps qu'on aurait dû le faire. Deux Agendas 21, un plan climat avec de vrais actions. Pour moi c'est pas risible ce qu'on est en train de mettre en place, c'est juste...

M. GUYON : C'est la délibération Claude.

M. VERNE : Oui c'est la délibération.

M. GUYON : Faut pas prendre ça comme ça.

M. VERNE : C'est une véritable avancée. On peut on peut...ne prenons pas ça comme ça, on peut s'amuser mais franchement ce service commun comme les autres c'est juste essentiel.

M. GUYON : ça vaut pas le coup ce soir de monter en température à ce point là. La délibération elle est mal torchée c'est tout. Alors je sais pas qui l'a écrite, mais finalement, je préfère ne pas le savoir. Bon alors ?

M. BOUTARD : Tiens allez on vote contre !

M. GUYON : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne.

M. GALLAND : Excusez moi, j'ai cru comprendre que vous aviez des plumes de canard...

M. GUYON : De temps en temps, j'actionne la soupape de sécurité. Mais bon ça dure pas longtemps. C'est donc adopté, pas d'opposition, pas d'abstention.

POUR : UNANIMITÉ

### DÉLIBÉRATION

Les services des Communes d'Amboise, de Nazelles-Négron et de la Communauté de Communes du Val d'Amboise sont activement mobilisés par la mise en œuvre d'un projet de territoire et d'un schéma de mutualisation. Le but est d'assurer le meilleur service public possible à un coût maîtrisé et de favoriser la mise en œuvre des politiques publiques définies comme prioritaires par les élus. C'est le cas pour la démarche globale de développement durable de notre territoire.

En effet, les questions de développement durable ne relèvent plus des choix à opérer ou de la militance politique. Il s'agit désormais de bon sens pour toute collectivité qui envisage de projeter son territoire vers l'avenir. Cela s'est traduit par la mise en œuvre de bonnes pratiques, par la création de l'agenda 21 de la Ville d'Amboise il y a plusieurs années (Amboise Ville Durable) et de celui de la commune de Nazelles-Négron plus récemment, la reconnaissance de Val d'Amboise et la Ville d'Amboise comme « *territoires à énergie positive en devenir* », de la commune de Nazelles-Négron au titre des « *Contrats Locaux de Transition énergétique* ». Afin de concrétiser et structurer sa propre démarche institutionnelle et territoriale, Val d'Amboise a mis en œuvre un Plan Climat Energie Territorial.

Agendas 21 et PCAET sont deux démarches distinctes qui n'excluent pas néanmoins une réflexion et une mise en œuvre conjointes. En effet, les démarches Agendas 21 et PCAET se recoupent : d'une part la loi du 12 juillet 2010 a inscrit le PCAET comme étant le volet climat de l'Agenda 21, d'autre part dans les Agendas 21, nombreuses sont les actions qui peuvent se retrouver dans un PCAET.

Lier les Agendas 21 des communes et le PCAET de la CCVA permet ainsi d'avoir un pilotage commun, de faire des économies de moyens et ainsi de gagner un temps précieux. Les outils de concertations existants dans la démarche agenda 21 pourront faciliter l'appropriation des objectifs du PCAET par les habitants eux-mêmes, bénéficiaires à terme des mises en œuvre du PCAET. Ces deux démarches sont complémentaires et s'enrichissent l'une l'autre malgré leurs distinctions méthodologiques.

Il est donc proposé d'affecter des moyens et ressources à ces actions pour accélérer les mises en œuvre des projets en créant un 5<sup>ème</sup> service commun : Service Commun Développement Durable.

Cette mutualisation aurait principalement vocation à mettre en commun des moyens humains pour équilibrer les ressources disponibles entre les trois entités. Le service serait composé de deux agents. La quote-part affectée à la Commune d'Amboise correspondrait à un tiers temps.

Un projet de convention, avec la fiche d'impact sur le personnel, a été rédigé dans ce sens. La mutualisation prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La Communauté de Communes serait chargée du service commun.

Un agent de la Commune de Nazelles-Négron serait transféré de plein droit, à la CCVA du Val d'Amboise au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les comités techniques des Communes et de la CCVA ont été consultés. L'avis de la commission administrative paritaire a été recueilli le 12 décembre 2019.

Cette délibération a été présentée en Commission des Affaires Générales, des Ressources Humaines et de la Démographie le 26 novembre 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte la création du Service Commun Développement Durable entre les Commune d'Amboise, Nazelles-Négron et la Communauté de Communes du Val d'Amboise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Autorise le Maire à signer la convention de mise en place de ce service commun avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise et la commune de Nazelles-Négron.
- Accepte d'inscrire les crédits nécessaires au budget pour assurer la participation financière de la Commune d'Amboise au coût du fonctionnement du service commun.
- Autorise le Maire à faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AMBOISE ET LA VILLE DE MONTLOUIS SUR LOIRE POUR LA PROGRAMMATION COMMUNE DE SPECTACLES EN 2020**

M. GUYON : Eric DEGENNE, le renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville d'Amboise et la Ville de Montlouis sur Loire pour la programmation commune de spectacles en 2020.

M. DEGENNE : Les Communes de Montlouis-sur-Loire et d'Amboise portent toutes deux une politique culturelle forte avec la volonté de permettre à leur public d'accéder, dans le cadre de saisons culturelles, à une diversité et une pluridisciplinarité des œuvres artistiques.

Compte tenu d'intérêts partagés par les deux communes et de leur volonté de rapprochement pour l'organisation de manifestations en commun, elles souhaitent renouveler un partenariat pour permettre une meilleure diffusion de leurs propositions artistiques, pour mettre en œuvre des actions culturelles de proximité et pour susciter la circulation des publics de chaque commune vers le territoire voisin.

Une convention de partenariat définit les accords et modalités de collaboration entre les deux communes, notamment concernant la programmation conjointe de deux spectacles en 2020 : « **4 X 100 mètres** » et « **Le Mahâbhârata** », ainsi que des actions culturelles annexes en amont, en accord avec les équipes artistiques des spectacles.

Les deux communes s'entendent sur une mutualisation de leurs moyens pour programmer, coordonner, financer les manifestations, en assurer également la promotion et la billetterie.

Le budget prévisionnel global de l'opération s'élève à 16 426,48 euros. Les entrées de billetterie constituent un montant prévisionnel de 6 360 euros. Les deux communes auront donc à leur charge respective le restant.

Une partie des montants de participation de chaque commune provient des subventions de la Région et du Département.

Cette délibération a été présentée en Commission Culture le 7 janvier 2020.

Autorisez-vous le Maire à signer cette convention de partenariat avec la Commune de Montlouis-sur-Loire, relative à la mise en place d'une programmation culturelle organisée en commun en 2020 ?

M. GUYON : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Vote contre ? Abstention ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté.

POUR : UNANIMITÉ

### **DÉLIBÉRATION**

Les communes de Montlouis-sur-Loire et d'Amboise portent toutes deux une politique culturelle forte avec la volonté de permettre à leur public d'accéder, dans le cadre de saisons culturelles, à une diversité et une pluridisciplinarité des œuvres artistiques.

Compte tenu d'intérêts partagés par les deux communes et de leur volonté de rapprochement pour l'organisation de manifestations en commun, elles souhaitent renouveler un partenariat pour permettre une meilleure diffusion de leurs propositions artistiques, pour mettre en œuvre des actions culturelles de proximité et pour susciter la circulation des publics de chaque commune vers le territoire voisin.

Une convention de partenariat définit les accords et modalités de collaboration entre les deux communes, notamment concernant la programmation conjointe de deux spectacles en 2020 : « **4 X 100 mètres** » et « **Le Mahâbhârata** », ainsi que des actions culturelles annexes en amont, en accord avec les équipes artistiques des spectacles.

Les deux communes s'entendent sur une mutualisation de leurs moyens pour programmer, coordonner, financer les manifestations, en assurer également la promotion et la billetterie.

Le budget prévisionnel global de l'opération s'élève à 16 426,48 euros.  
Les entrées de billetterie constituent un montant prévisionnel de 6 360 euros.

Les deux communes auront donc à leur charge respective une participation prévisionnelle de 5 033,04 euros.

Une partie des montants de participation de chaque commune provient des subventions de la Région Centre Val de Loire et du Département d'Indre-et-Loire, chacune des manifestations faisant partie du P.A.C.T. Région Centre Val de Loire et de la convention de développement culturel du Conseil Départemental 37.

Cette délibération a été présentée en Commission Culture le 7 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à signer cette convention de partenariat avec la Commune de Montlouis-sur-Loire, relative à la mise en place d'une programmation culturelle organisée en commun en 2020.

#### **DEMANDE DE SUBVENTIONS PROGRAMMATION ET FONCTIONNEMENT LE GARAGE 2020**

M. GUYON : Marylène GLEVER, une demande de subventions pour la programmation et le fonctionnement du Garage en 2020.

Mme GLEVER : En 2019, Amboise a ouvert le Centre d'Art Contemporain Le Garage, situé au cœur de la ville. Le projet prône la pluridisciplinarité, le partage de pratiques artistiques actuelles, diverses et innovantes. L'année 2020 est la deuxième année de fonctionnement de l'équipement.

Un budget prévisionnel de fonctionnement a été établi, en prenant en compte notamment l'organisation de trois expositions, entre avril et décembre. Le budget prévisionnel artistique pour les deux premières expositions s'élève à 27 620 euros TTC. La commune a la possibilité de demander une aide financière au département d'Indre et Loire. Le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2020 s'élève à 130 375 euros TTC. La commune a la possibilité de demander une aide financière à la DRAC d'un montant de 20 000 euros. Cette délibération a été présentée en Commission Culture le 7 janvier 2020.

Autorisez-vous le Maire à demander à la D.R.A.C Centre Val de Loire cette aide pour soutenir le fonctionnement du centre d'art contemporain « Le Garage » en 2020 ?

Autorisez-vous le Maire à demander au Conseil Départemental d'Indre et Loire cette aide pour soutenir le programme 2020 du centre d'art Le Garage ?

M. GUYON : Y a-t-il des interventions ?

M. BOUTARD : Monsieur le Maire, simplement, dans la Commission Culture où nous étions extrêmement nombreux...

M. GUYON : Si la qualité était bonne...

M. BOUTARD : Madame COLLET et vos deux serveurs...on avait fait part du questionnement sur les demandes de subventions en fonctionnement qui nous paraissaient un peu surprenantes sur certains points. Et c'est bien d'avoir quand même bien spécifié que ce n'est pas une subvention de fonctionnement mais une subvention pour l'aide à la programmation, ce qui est quand même très différent.

M. GUYON : Oui la demande de subvention pour le fonctionnement elle est faite auprès de la DRAC.

M. BOUTARD : Voilà c'est ça mais pour bien spécifier qu'il n'y a pas que de l'aide au fonctionnement. En fait c'est une même délib mais c'est pas que de l'aide au fonctionnement. Parce que ça a été un sujet en commission.

M. GUYON : Donc est ce que vous m'autorisez ? Y a t il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas je vous remercie.

POUR : UNANIMITÉ

### DÉLIBÉRATION

En 2019, pour compléter un maillage culturel sur son territoire et développer une nouvelle offre, la Commune d'Amboise a ouvert le centre d'art contemporain « Le Garage ».

Situé au cœur de la ville, dans l'ancien quartier industriel des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, ce nouvel équipement a été réfléchi pour être un lieu d'exposition dédié à la création plastique contemporaine professionnelle, à l'accueil en résidence d'artistes, au développement d'actions de médiation culturelle pour créer du lien, de la curiosité et sensibiliser les publics.

Le projet du lieu se concentre sur un dialogue avec « Les Patrimoines » qui constituent à l'évidence son environnement historique et géographique : Le Patrimoine de la Renaissance / Le Patrimoine industriel / Le Patrimoine naturel.

Le projet prône la pluridisciplinarité, le partage de pratiques artistiques actuelles, diverses et innovantes, le soutien à la création et aux artistes « émergents », l'interrogation de sujets de société, l'action éducative et de sensibilisation, le travail en réseau.

L'année 2020 est la deuxième année de fonctionnement de l'équipement, déjà fréquenté par plus de 7000 visiteurs en 2019 et qui a su développer des partenariats à l'échelle régionale et nationale.

Pour l'année 2020, un budget prévisionnel de fonctionnement a été établi, en prenant en compte notamment l'organisation de trois expositions, entre avril et décembre.

La première exposition présentera le travail de vidéos et d'installation de la plasticienne Marie Hendriks, installée en région Centre Val de Loire. Une résidence de création et un programme d'actions culturelles accompagnent la diffusion des œuvres.

La deuxième exposition sera organisée en partenariat avec le CCC OD de Tours, dans le cadre du centenaire de la naissance d'Olivier Debré et pour faire découvrir un travail de recherche plutôt méconnu de l'artiste.

Une troisième exposition est à l'étude pour la fin d'année.

#### Demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire pour la programmation :

Le budget prévisionnel artistique pour les deux premières expositions s'élève à 27 620 € TTC.

Cette dépense est inscrite au BP 2020, notamment sur les lignes 3223/6232, 3223/6188, 3223/6288, 3223/64131 et 3223/606121.

Afin de soutenir cette programmation d'expositions professionnelles d'art contemporain et ainsi de permettre au lieu d'inscrire son identité, ses actions, dans le paysage local, régional et national, la commune a la possibilité de demander une aide financière, la plus élevée possible, au département d'Indre et Loire, qui soutient les arts plastiques et visuels.

#### Demande de subvention auprès de la D.R.A.C. pour le fonctionnement :

Le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2020 s'élève à 130 375 euros TTC.

Cette dépense est inscrite au BP 2020, notamment sur les lignes 3223/6232, 3223/6188, 3223/6288, 3223/64131 et 3223/606121.

Afin de soutenir le fonctionnement du lieu en 2020 et lui permettre d'inscrire son identité et ses actions dans le paysage local, régional et national, la commune a la possibilité de demander une aide financière à la D.R.A.C. Centre Val de Loire, d'un montant de 20 000 euros, dans la continuité d'un soutien fort déjà accordé en 2019 pour accompagner l'ouverture du lieu.

Cette délibération a été présentée en Commission Culture le 7 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à demander à la D.R.A.C Centre Val de Loire cette aide pour soutenir le fonctionnement du centre d'art contemporain « Le Garage » en 2020.
- Autorise le Maire à demander au Conseil Départemental d'Indre et Loire cette aide pour soutenir le programme 2020 du Centre d'Art Le Garage.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE POUR LA PROGRAMMATION DE LA SAISON CULTURELLE 2020**

M. GUYON : Isabelle CHAMINADOUR, une demande de subvention au Conseil Départemental toujours pour la programmation de la saison culturelle.

Mme CHAMINADOUR : La Ville d'Amboise soutient une politique culturelle active en matière de spectacle vivant.

Pour poursuivre l'élan engagé, il est proposé que la collectivité mette en place les rendez-vous suivants en 2020 :

- Une programmation régulière et pluridisciplinaire de spectacles, de janvier à décembre, au théâtre Beaumarchais et hors les murs, notamment dans les communes de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, pour poursuivre des objectifs communs d'irrigation culturelle du territoire.
- Une programmation d'actions culturelles en lien avec la saison, à destination de scolaires et notamment de publics éloignés de l'offre culturelle, en partenariat avec les acteurs du territoire.
- Une programmation d'accueils en résidence pour soutenir la création des compagnies, en particulier régionales.
- Une programmation d'animations et de spectacles pendant la période estivale.

Pour la mise en œuvre de cette programmation et de ses actions, la Ville d'Amboise peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, qui sera étudiée dans le cadre de sa politique de contrats de développement culturel.

Le budget prévisionnel (artistique et technique) pour la mise en place de la saison culturelle 2020, majoré de 5 % pour des projets à venir en cours d'année et inscrit dans la demande de subvention transmise au Conseil Départemental 37 s'élève à 102 295 euros. Il sera inscrit au BP 2020 de la Ville d'Amboise.

La CCVA, par convention de prestation avec la Ville d'Amboise, prend en charge une partie des dépenses, liées à la programmation rurale décentralisée de spectacles. Il lui sera reversé proportionnellement une partie de la subvention qui pourrait être attribuée par le Conseil Départemental 37.

La délibération a été présentée en Commission Culture le 7 janvier 2020.

Autorisez-vous le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental 37 pour la mise en place de cette programmation culturelle en 2020, puis le cas échéant, à signer tous les documents afférents à cette demande et aux modalités de versement ?

M. GUYON : Est-ce qu'il y a des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux votes. Des votes contre ? des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté. Merci.

POUR : UNANIMITÉ

### **DÉLIBÉRATION**

La Ville d'Amboise soutient une politique culturelle active en matière de spectacle vivant.

Pour poursuivre l'élan engagé, il est proposé que la collectivité mette en place les rendez-vous suivants en 2020 :

- Une programmation régulière et pluridisciplinaire de spectacles, de janvier à décembre, au théâtre Beaumarchais et hors les murs, notamment dans les communes de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, pour poursuivre des objectifs communs d'irrigation culturelle du territoire.
- Une programmation d'actions culturelles en lien avec la saison, à destination de scolaires et notamment de publics éloignés de l'offre culturelle, en partenariat avec les acteurs du territoire.
- Une programmation d'accueils en résidence pour soutenir la création des compagnies, en particulier régionales.
- Une programmation d'animations et de spectacles pendant la période estivale.

Pour la mise en œuvre de cette programmation et de ses actions, la Ville d'Amboise peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, qui sera étudiée dans le cadre de sa politique de contrats de développement culturel.

Le budget prévisionnel (artistique et technique) pour la mise en place de la saison culturelle 2020, majoré de 5 % pour des projets à venir en cours d'année et inscrit dans la demande de subvention transmise au Conseil Départemental 37 s'élève à 102 295 euros. Il sera inscrit au BP 2020 de la Ville d'Amboise notamment sur les lignes 3130/6232, 3323/6232, 3130/6244, 3130/6135, 3130/6288, 3130/637, 33222/3130, 3223/6232 et 3223/6288.

La CCVA, par convention de prestation avec la Ville d'Amboise, prend en charge une partie des dépenses, liées à la programmation rurale décentralisée de spectacles. Il lui sera reversé proportionnellement une partie de la subvention qui pourrait être attribuée par le Conseil Départemental 37.

La délibération a été présentée en Commission Culture le 7 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental 37 pour la mise en place de cette programmation culturelle en 2020, puis le cas échéant, à signer tous les documents afférents à cette demande et aux modalités de versement.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ÉGLISE SAINT-FLORENTIN ENTRE L'ASSOCIATION DIOCÉSAINNE ET LA VILLE D'AMBOISE**

M. GUYON : Christine VENHARD, encore un renouvellement de convention de mise à disposition, celle de l'église Saint Florentin.

Mme VENHARD : Une convention de mise à disposition de l'église Saint Florentin par l'Association Diocésaine de Tours au profit de la commune d'Amboise a été signée le 11 mars 2005. Elle définit les modalités d'occupation par la commune d'Amboise de la partie ouest de l'édifice (nef centrale) pour des manifestations culturelles. Le projet d'installation d'un musée y était mentionné mais n'a plus ensuite été d'actualité.

Initialement signée pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 11 mars 2015, elle a une première fois été renouvelée pour une période de cinq ans par voie d'avenant, jusqu'au 11 mars 2020. Il est aujourd'hui proposé de prolonger la convention pour une durée d'un an, soit, jusqu'au 11 mars 2021. La délibération a été présentée en Commission Culture le 7 janvier 2020.

Approuvez-vous la demande de renouvellement de la convention de mise à disposition de l'église Saint-Florentin au profit de la commune d'Amboise pour une période d'un an ?

M. GUYON : Est-ce qu'il y a des interventions pour la prolongation de cette mise à disposition ?

M. BOUTARD : Oui Monsieur le Maire, ça veut dire qu'on la prolonge d'un an ?

M. GUYON : Oui avec les mêmes conditions.

M. BOUTARD : D'accord. Merci beaucoup.

M. GUYON : On verra par la suite. Peut-être que le diocèse voudra modifier ses conditions. Mais ça sera aussi à nous d'indiquer les nôtres.

M. BOUTARD : Parce que ça reste un bien communal.

M. GUYON : C'est un bien communal qui coûte.

M. BOUTARD : Il fait partie du patrimoine historique de la ville.

M. GUYON : S'il n'y a pas de vote contre ni d'abstention ? On considère que c'est adopté.

POUR : UNANIMITÉ

## DÉLIBÉRATION

Une convention de mise à disposition de l'église Saint Florentin par l'Association Diocésaine de Tours au profit de la commune d'Amboise a été signée le 11 mars 2005.

Elle définit les modalités d'occupation par la commune d'Amboise de la partie ouest de l'édifice (nef centrale) pour des manifestations culturelles. Le projet d'installation d'un musée y était mentionné mais n'a plus ensuite été d'actualité.

Initialement signée pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 11 mars 2015, elle a une première fois été renouvelée pour une période de cinq ans par voie d'avenant, jusqu'au 11 mars 2020.

Il est aujourd'hui proposé de prolonger la convention pour une durée d'un an, soit, jusqu'au 11 mars 2021.

La délibération a été présentée en Commission Culture le 7 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve la demande de renouvellement de la convention de mise à disposition de l'église Saint-Florentin au profit de la commune d'Amboise pour une période d'un an.

### **CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AMBOISE ET L'UNIVERSITÉ DE TOURS POUR LA NUMÉRISATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES COMPTABLES MÉDIÉVALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « CorMéCoULI »**

M. GUYON : Chantal ALEXANDRE, la numérisation de documents d'archives comptables médiévales dans le cadre du programme Cormecouli.

Mme ALEXANDRE : La Région, dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche a lancé un appel au projet. C'est l'université de Tours qui a été retenue pour son projet Cormécouli, qui signifie Corpus Médiéval des Comptabilités Urbaines Ligériennes et le montant de cette subvention est de 180 000 euros. Ce projet entend faire connaître et valoriser un patrimoine régional méconnu : les comptabilités médiévales des villes ligériennes (Orléans, Tours, Amboise) conservées pour les années 1350-1500. Ce projet vise à numériser les documents pour qu'il soient plus accessibles aux équipes d'archivistes. Là où ça devient plus intéressant c'est que ce projet a une vocation à participer au consortium COSME, dédié aux approches numériques multiples des « Sources médiévales » rattaché au TGIR Huma-Num, du CNRS et à donner à ces comptabilités régionales une visibilité internationale. Pour faire simple, ces recherches vont permettre d'atteindre un niveau international. La Ville d'Amboise, qui détient un riche fonds d'archives, est sollicitée pour participer au développement de ce programme. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat pour le programme CorMéCoULI.

M. GUYON : C'est la Région qui finance.

Mme ALEXANDRE : C'est la Région qui finance à hauteur de 180 000 euros.

M. GUYON : Donc je mets au vote. Vote contre ? Abstention ? Il n'y en a pas je vous remercie.

POUR : UNANIMITÉ

## DÉLIBÉRATION

Dans le cadre de la politique de soutien à la recherche, la Région Centre-Val-de-Loire a lancé au mois d'octobre 2018 un appel à projets de recherche d'intérêt régional pour l'année 2019.

L'université François Rabelais de Tours a présenté le projet scientifique et culturel CorMéCoULI (Corpus Médiéval des Comptabilités Urbaines Ligériennes), retenu et éligible à l'attribution d'une subvention d'un montant de 180 000 euros.

Ce projet entend faire connaître et valoriser un patrimoine régional méconnu : les comptabilités médiévales des villes ligériennes (Orléans, Tours, Amboise) conservées pour les années 1350-1500.

Ces pièces exceptionnelles, suscitées par la volonté des rois et des princes de la Maison des Valois de contrôler l'activité financière des communautés auxquelles ils avaient accordé leur confiance, constituent un outil remarquable d'analyse de la genèse de l'État moderne en Europe. Elles révèlent aussi l'identité culturelle, ancienne et partagée, de ces villes intégrées à différents apanages (Touraine, Orléanais).

Le projet vise à numériser ces pièces comptables, les analyser et produire une base de données destinée à faciliter leur consultation, grâce au travail collectif des équipes d'archivistes municipaux et des laboratoires rattachés aux deux universités régionales.

Ce projet a aussi vocation à participer au consortium COSME, dédié aux approches numériques multiples des « Sources médiévales » rattaché au TGIR Huma-Num, du CNRS et à donner à ces comptabilités régionales une visibilité internationale.

La Ville d'Amboise, qui détient un riche fonds d'archives, est sollicitée pour participer au développement de ce programme. Il est proposé de formaliser un partenariat par une convention d'une durée de quatre (4) ans, qui définit les engagements réciproques de chacun ainsi que les droits de propriété et d'utilisation des sources et données concernées.

La délibération a été présentée en Commission Culture le 7 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à engager la Ville d'Amboise dans le programme CorMéCoULi et à signer, dans ce cadre, une convention avec l'Université de Tours.

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AMBOISE ET LA CCVA POUR LE PACT 2020**

M. GUYON : Délibération suivante. Rémi LEVEAU, convention de partenariat.

M. LEVEAU : La convention de partenariat entre la Ville d'Amboise et la CCVA pour la PACT 2020. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence « Portage et coordination du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) » a été transférée à la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Celle-ci devient le partenaire d'acteurs culturels ayant une action régulière, significative et structurante sur le territoire, qui peuvent donc prétendre à la subvention régionale versée dans le cadre de ce PACT et la Ville d'Amboise en est l'un des acteurs.

La convention que vous avez en annexe définit les engagements réciproques entre la Ville d'Amboise et la CCVA dans le cadre de ce partenariat pour 2020.

La CCVA reversera à la commune une partie de la subvention régionale reçue pour la saison culturelle 2020, selon la répartition déterminée par le Conseil Communautaire à la notification du montant total 2020 alloué par la Région Centre-Val de Loire. La CCVA conservera la part de la subvention liée à la programmation intercommunale de la saison culturelle qu'elle finance dans le cadre de la prestation de service 2020 signée avec la Commune d'Amboise.

La délibération a été présentée en Commission Culture le 7 janvier 2020.

Autorisez-vous le Maire à signer cette convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Val d'Amboise, pour permettre le reversement d'une partie de la subvention PACT allouée par la Région Centre Val de Loire ?

M. GUYON : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci

POUR : UNANIMITÉ

#### **DÉLIBÉRATION**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence « Portage et coordination du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) » a été transférée à la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Celle-ci devient le partenaire d'acteurs culturels ayant une action régulière, significative et structurante sur le territoire, qui peuvent donc prétendre à la subvention régionale versée dans le cadre du PACT.

La Ville d'Amboise est un de ces acteurs.

La convention ci-joint définit les engagements réciproques de la Ville d'Amboise et de la CCVA dans le cadre de ce partenariat pour 2020 ; il est à retenir que :

- La Ville d'Amboise prend en charge l'organisation générale et complète de la programmation de la saison culturelle, déployée à l'échelle intercommunale et s'engage à répondre aux axes du cadre d'intervention fixé par la Région Centre Val de Loire.
- Le budget artistique de référence de la saison culturelle présenté pour 2020 par la commune s'élève à 91 294 €, somme majorée de 35 234 € pour la programmation en cours d'exécution et non déterminée au moment du dépôt du dossier.

La Communauté de communes du Val d'Amboise reversera à la commune une partie de la subvention régionale – sollicitée au titre du PACT 2020 – reçue pour la saison culturelle 2020, selon la répartition déterminée par le Conseil Communautaire à la notification du montant total 2020 alloué par la Région Centre-Val de Loire, entre chacun des partenaires du PACT.

La CCVA conservera la part de subvention liée à la programmation intercommunale de la saison culturelle, qu'elle finance dans le cadre de la prestation de service 2020 signée avec la Commune d'Amboise.

La délibération a été présentée en Commission Culture le 7 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à signer cette convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise, pour permettre le reversement d'une partie de la subvention PACT allouée par la Région Centre Val de Loire.

#### **PROCÈS VERBAL DE RÉCOLEMENT 2019 / DEUXIÈME RÉCOLEMENT DÉCENNAL**

M. GUYON : Procès verbal de récolement. C'est le deuxième récolement décennal. Si personne ne prend cette délibération, je vais la prendre. Je ne vais pas lire les traits des tableaux. La Ville d'Amboise a établi pour deux collections ayant reçues l'appellation Musée de France, celle du musée Hotel Morin anciennement dénommé Muse de l'Hotel de Ville et celle du Musée de la Poste et des Voyages un plan de récolement décennal qui va de 2016 à 2025, validé en Conseil Municipal le 23 avril dernier. Pour l'année 2019, anné 4 du récolement 2, les collections ont été récolées comme suit :

Année	Nombre de numéros d'inventaire récolés	Nombre d'objets manipulés
2019	<b>322</b>	<b>548</b>

Au cours de l'année 2019, 322 numéros d'inventaire du Musée de la Poste ont été récolés, ce qui correspond à 548 objets manipulés.

Après croisement de divers inventaires du Musée, le nombre de numéros d'inventaire de la collection Musée de France de l'ancien Musée de la Poste d'Amboise a été estimé à environ **4 099** dont environ la moitié correspond à des objets en dépôt au Musée de la Poste de Paris. Il resterait donc **3 777** numéros d'inventaire à traiter, au titre du deuxième récolement.

La collection Musée-Hôtel Morin n'a pas fait l'objet d'un récolement en 2019 ; celui-ci s'effectuera dans la durée réglementaire du deuxième plan décennal (2016-2025).

La délibération a été présentée en Commission Culture le 7 janvier 2020.

Est-ce que vous approuvez le procès-verbal du récolement des collections de la Ville d'Amboise pour l'année 2019 ?

S'il n'y a pas de questions, je mets tout de suite au vote. Abstention ? Vote contre ? il n'y en a pas c'est adopté.

POUR : UNANIMITÉ

## DÉLIBÉRATION

La Ville d'Amboise a établi pour ses deux collections ayant reçu l'appellation Musées de France, celle du Musée - Hôtel Morin (anciennement dénommé Musée de l'Hôtel de Ville) et celle du Musée de la Poste et des Voyages, un plan de récolement décennal, pour la période 2016 - 2025, validé en Conseil Municipal du 23 avril 2019.

Pour l'année 2019, année 4 du récolement 2, les collections ont été récolées comme suit :

### 1 - Musée de la Poste

Année	<i>Nombre de numéros d'inventaire récolés</i>	<i>Nombre d'objets manipulés</i>
2019	<b>322</b>	<b>548</b>

Au cours de l'année 2019, 322 numéros d'inventaire du Musée de la Poste ont été récolés, ce qui correspond à 548 objets manipulés.

Après croisement de divers inventaires du Musée, le nombre de numéros d'inventaire de la collection Musée de France de l'ancien Musée de la Poste d'Amboise a été estimé à environ **4 099** dont environ la moitié correspond à des objets en dépôt au Musée de la Poste de Paris. Il resterait donc **3 777** numéros d'inventaire à traiter, au titre du deuxième récolement.

### 2- Musée-Hôtel Morin

La collection Musée-Hôtel Morin n'a pas fait l'objet d'un récolement en 2019 ; celui-ci s'effectuera dans la durée réglementaire du deuxième plan décennal (2016-2025).

La délibération a été présentée en Commission Culture le 7 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve le procès-verbal du récolement des collections de la Ville d'Amboise pour l'année 2019.

## CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE

M. GUYON : Daniel DURAN, une convention de prestation de service.

M. DURAN : Conformément à l'article L5214-16-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Afin de renforcer les mécanismes de mutualisation et de synergie des compétences entre l'échelon communautaire et les communes membres, la Communauté de communes du Val d'Amboise et la commune d'Amboise souhaitent faire usage du mécanisme juridique instauré par l'article L5214-16-1 du CGCT.

Il est ainsi proposé que la Ville d'Amboise réalise pour le compte de la Communauté de Communes du Val d'Amboise la prestation suivante :

- Entretien du bâtiment ALSH Croc' Loisirs, pour les petites réparations.

Une précédente convention à ce sujet était effective entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2019. Il s'agit ici de renouveler ce dispositif.

La nouvelle convention prendrait effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, jusqu'au 31 décembre 2020. Elle pourrait être reconduite tacitement pour la même durée, dans la limite de trois fois.

La convention jointe détaille les modalités de cette prestation.

Autorisez-vous le Maire d'Amboise à signer la convention ?

M. GUYON : Pas de question ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? C'est adopté.

POUR : UNANIMITÉ

### DÉLIBÉRATION

Conformément à l'article L5214-16-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Afin de renforcer les mécanismes de mutualisation et de synergie des compétences entre l'échelon communautaire et les communes membres, la Communauté de communes du Val d'Amboise et la commune d'Amboise souhaitent faire usage du mécanisme juridique instauré par l'article L5214-16-1 du CGCT.

Il est ainsi proposé que la Ville d'Amboise réalise pour le compte de la Communauté de Communes du Val d'Amboise la prestation suivante :

- Entretien du bâtiment ALSH Croc' Loisirs, pour les petites réparations.

Une précédente convention à ce sujet était effective entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2019. Il s'agit ici de renouveler ce dispositif.

La nouvelle convention prendrait effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, jusqu'au 31 décembre 2020. Elle pourrait être reconduite tacitement pour la même durée, dans la limite de trois fois.

La convention jointe détaille les modalités de cette prestation.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire d'Amboise à signer la convention jointe en annexe, concernant l'entretien du bâtiment ALSH Croc' Loisirs pour les petites réparations, entre la commune d'Amboise et la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

### **INDEMNISATION AMIABLE DES COMMERÇANTS SUITE AUX TRAVAUX DES PONTS MARÉCHAL LECLERC**

M. GUYON : Dernière délibération, Myriam SANTACANA, il s'agit de l'indemnisation amiable des commerçants suite aux travaux des ponts Leclerc.

Mme SANTACANA : Je voulais la résumer mais je ferai peut-être mieux de la lire en entier. Ce sera peut-être mieux. Alors, par délibération en date du 10 septembre 2019, le Conseil Municipal a décidé du principe de création d'un fonds de soutien aux commerçants concernés par les travaux d'aménagement des ponts Maréchal Leclerc qui se sont déroulés du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 avril 2019.

Cette démarche, à l'initiative de la commune et qui ne répond à aucune obligation réglementaire, visait à prendre en compte le préjudice pouvant résulter des contraintes occasionnées par lesdits travaux, malgré les précautions prises par la commune pour assurer sans interruption l'accessibilité de l'ensemble des commerces.

Le périmètre était limité aux deux secteurs de l'Île d'Or et de la rive droite tels qu'ils étaient matérialisés dans le règlement.

La délibération du 10 septembre 2019 fixe les modalités de mise en œuvre de ce fonds. Le dispositif adopté portait création d'une commission ad hoc composée d'élus de la commune, du président de l'Union Commerciale du Val d'Amboise, d'un représentant de la Communauté de Communes du Val d'Amboise ayant la compétence économique territoriale et d'un représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Touraine.

Cette commission ad hoc était chargée d'examiner l'éligibilité des demandes d'indemnisation, d'évaluer les préjudices subis et de formuler des propositions d'indemnisation, au vu des rapports établis par les techniciens de la CCI Touraine.

Les dossiers constitués, remis au plus tard le 18 octobre 2019, ont été étudiés par les techniciens de la CCI afin d'évaluer la perte de marge brute pendant la période de travaux.

Il est tenu compte dans la détermination du préjudice, des décisions internes à l'entreprise ayant une incidence sur son exploitation durant la période considérée (travaux, fermeture de l'établissement, etc...).

Sept commerces, situés dans la périmètre des travaux ont été destinataires d'un courrier les informant de la mise en place de la procédure. Trois n'ont pas donné suite. Sur les quatre dossiers déposés, la commission a retenu trois dossiers, le quatrième présentant un bilan positif.

La présente délibération a pour objet de fixer le montant des aides attribuées.

Une enveloppe budgétaire de 9000 euros a été prévue à cette fin sur l'exercice 2020.

Il a été tenu compte que ces travaux étaient d'utilité publique, avec le passage d'un câble de haute tension alimentant l'hôpital et le centre-ville, le passage de la fibre pour le déploiement du très haut débit et la réfection de l'étanchéité des ponts ; qu'ils étaient rendus nécessaires pour la sécurité des usagers.

Il a aussi été observé que ces travaux, par leur dimension de requalification, contribuent à l'attractivité des commerces du quartier du Bout des ponts, tout comme les nombreux efforts portés sur fonds publics en direction de ce quartier : aménagement des parkings devant les commerces, aménagement des ronds-points, aménagement de l'entrée de ville côté rue de Blois, aménagement du parking de la gare.

La situation a ainsi été appréciée en dynamique, en tenant compte de la forte fréquentation de la ville, à partir du mois de mai 2019 ainsi que des projets en cours qui viendront apporter un plus aux commerces de proximité : réhabilitation de l'ancienne gendarmerie, Tour d'Or Blanc, Fenêtre sur Loire.

Sur la base du travail d'analyse présenté lors de la commission, il est proposé de répartir le montant comme suit :

Nom	Montant
Pharmacie de la Loire – M. Tafforeau	4000 €
Boulangerie – Pâtisserie Pré	3000 €
Boucherie – Charcuterie Rocheteau	2000 €

Conformément au règlement, si le demandeur accepte la proposition d'indemnisation amiable formulée par la Ville d'Amboise, le Maire, sur la base de la décision du Conseil Municipal et dans le strict respect de celle-ci, sera autorisé à signer au nom de la commune un protocole transactionnel avec le demandeur. L'acceptation du protocole transactionnel par le demandeur entraînera obligatoirement son engagement à renoncer à tout recours relatif aux faits considérés.

La délibération a été présentée lors de la Commission Économique du jeudi 9 janvier 2020.

Acceptez-vous les propositions d'indemnisation amiable ci-avant détaillées ?

Autorisez-vous le Maire à signer des protocoles transactionnels avec les entreprises citées ci-dessus qui permettront de clore le dispositif ?

M. GUYON : Y a-t-il des interventions ?

M. BOUTARD : Oui Monsieur le Maire, simplement je vais pas dire comme vous tout à l'heure parce qu'elle est pas mal rédigée cette délibération, mais il manque quand même un tout petit élément parce que ce qui serait bien c'est de dire que c'est en proportion des chiffres d'affaires, en proportion de la diminution des chiffres d'affaires parce que là on a l'impression que la commission elle a donné 4000, 3000, ...

Mme SANTACANA : Bien sur diminution des chiffres d'affaires mais surtout diminution du résultat net.

M. BOUTARD : C'est ça, plus que le chiffre d'affaires les comparaisons de résultats nets. Mais c'est important de dire quand même que c'est en proportion des diminutions des résultats nets et pas simplement sur un avis de commission qui n'aurait pas fait tel ...

M. GUYON : Non non la commission quand même a pris les décisions, enfin propose ces décisions là en ayant comme assistance à la maîtrise d'œuvre la Chambre de Commerce et d'Industrie.

M. BOUTARD : C'est pour ça que je pense que c'est bien de le mentionner c'est pas simplement des montants qui sont donnés comme ça...

M. GUYON : Myriam, tu n'as pas détaillé toutes les incidences qui ont entraîné aussi cette différence d'indemnisation, notamment parce que la boulangerie avait brûlé.

M. BOUTARD : Et la boucherie avait décidé de fermer.

M. GUYON : Elle a rouvert le lendemain de l'ouverture des ponts donc son chiffre d'affaires avait forcément baissé. Mais ce dont il fallait tenir compte, ce qu'il fallait prendre en compte également, c'est le fait que ses périodes d'ouverture étaient différentes, avant les travaux du pont et l'incendie et après l'incendie. Donc plus d'ouverture le dimanche matin et on est bien placé, nous les amboisiens, pour voir la queue qu'il y avait sur le trottoir le dimanche matin. Il faisait un gros chiffre d'affaire quand même. Et puis la boucherie charcuterie également fermée le dimanche matin avec une petite affiche et je parle sous ton contrôle Alain, puisque tu es intervenu, mettant Fermeture pour cause de travaux du pont. C'était un peu gros quand même ! A croire que tous ses clients venaient du centre-ville. Mais vous savez on parlait tout à l'heure d'écorcher mais on aurait pu ajouter un cinquième commerce qui lui ne demandait rien pour cause de chiffre d'affaires qui s'est envolé, d'ailleurs le commerce me l'a dit, « Non non je ne demande rien parce que j'ai mieux travaillé qu'avant ! » et pourtant qu'est ce que j'ai pu entendre, je signalais l'arrêt de mort du commerce amboisien !

M. BOUTARD : Ce qui est plus surprenant c'est la pharmacie, je pensais pas que la pharmacie avait été autant impactée.

M. GUYON : C'est celle qui a dérouillé le plus.

M. BOUTARD : Parce que sur l'équilibre des pharmacies sur le territoire, je ne pensais pas qu'elle avait été impactée par les travaux.

M. GUYON : Elle était vraiment au cœur des travaux.

M. BOUTARD : Oui mais l'impact financier quand même...

M. GUYON : Pour l'instant, on va moins souvent à la pharmacie qu'au Bar-Tabac. Christophe GALLAND.

M. GALLAND : Ayant participé à cette commission, je tiens à préciser un élément important, enfin deux éléments. Le premier, c'est que vous avez décidé d'accorder une enveloppe générale de 9 000 euros sur le budget, c'est votre choix et on ne peut que le respecter. C'est mieux que 7 000 mais c'est moins bien que 10 000, mais c'est mieux que rien. Et surtout, pour répondre à la question de Thierry BOUTARD, on a travaillé sur la marge brute et quand on connaît les activités commerciales de ces trois enseignes, les taux de marges brutes sont différentes sur les trois. Donc forcément, celle qui a le plus, c'est celle qui a la marge brute la plus faible et donc qui a été la plus impactée. Donc voilà, c'est quand même important de le préciser. Ça n'a pas été fait comme ça !

M. GUYON : Je vous remercie de cette précision. Alors on y va. Vote contre ? Abstention ? Il n'y en a pas. Et bien c'est adopté.

POUR : UNANIMITÉ

### DÉLIBÉRATION

Par délibération en date du 10 septembre 2019, le Conseil Municipal a décidé du principe de création d'un fonds de soutien aux commerçants concernés par les travaux d'aménagement des ponts Maréchal Leclerc qui se sont déroulés du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 avril 2019.

Cette démarche, à l'initiative de la commune et qui ne répond à aucune obligation réglementaire, visait à prendre en compte le préjudice pouvant résulter des contraintes occasionnées par lesdits travaux, malgré les précautions prises par la commune pour assurer sans interruption l'accessibilité de l'ensemble des commerces.

Le périmètre était limité aux deux secteurs de l'Île d'Or et de la rive droite tels qu'ils étaient matérialisés dans le règlement.

La délibération du 10 septembre 2019 fixe les modalités de mise en œuvre de ce fonds. Le dispositif adopté portait création d'une commission ad hoc composée d'élus de la commune, du président de l'Union Commerciale du Val d'Amboise, d'un représentant de la Communauté de Communes du Val d'Amboise ayant la compétence économique territoriale et d'un représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Touraine.

Cette commission ad hoc était chargée d'examiner l'éligibilité des demandes d'indemnisation, d'évaluer les préjudices subis et de formuler des propositions d'indemnisation, au vu des rapports établis par les techniciens de la CCI Touraine.

Les dossiers constitués, remis au plus tard le 18 octobre 2019, ont été étudiés par les techniciens de la CCI afin d'évaluer la perte de marge brute pendant la période de travaux.

Il est tenu compte dans la détermination du préjudice, des décisions internes à l'entreprise ayant une incidence sur son exploitation durant la période considérée (travaux, fermeture de l'établissement, etc...).

Sept commerces, situés dans la périmètre des travaux ont été destinataires d'un courrier les informant de la mise en place de la procédure. Trois n'ont pas donné suite. Sur les quatre dossiers déposés, la commission a retenu trois dossiers, le quatrième présentant un bilan positif.

La présente délibération a pour objet de fixer le montant des aides attribuées.

Une enveloppe budgétaire de 9000 euros a été prévue à cette fin sur l'exercice 2020.

Il a été tenu compte que ces travaux étaient d'utilité publique, avec le passage d'un câble de haute tension alimentant l'hôpital et le centre-ville, le passage de la fibre pour le déploiement du très haut débit et la réfection de l'étanchéité des ponts ; qu'ils étaient rendus nécessaires pour la sécurité des usagers.

Il a aussi été observé que ces travaux, par leur dimension de requalification, contribuent à l'attractivité des commerces du quartier du Bout des ponts, tout comme les nombreux efforts portés sur fonds publics en direction de ce quartier : aménagement des parkings devant les commerces, aménagement des ronds-points, aménagement de l'entrée de ville côté rue de Blois, aménagement du parking de la gare.

La situation a ainsi été appréciée en dynamique, en tenant compte de la forte fréquentation de la ville, à partir du mois de mai 2019 ainsi que des projets en cours qui viendront apporter un plus aux commerces de proximité : réhabilitation de l'ancienne gendarmerie, Tour d'Or Blanc, Fenêtre sur Loire.

Sur la base du travail d'analyse présenté lors de la commission, il est proposé de répartir le montant comme suit :

Nom	Montant
Pharmacie de la Loire – M. Tafforeau	4000 €
Boulangerie – Pâtisserie Pré	3000 €
Boucherie – Charcuterie Rocheteau	2000 €

Conformément au règlement, si le demandeur accepte la proposition d'indemnisation amiable formulée par la Ville d'Amboise, le Maire, sur la base de la décision du Conseil Municipal et dans le strict respect de celle-ci, sera autorisé à signer au nom de la commune un protocole transactionnel avec le demandeur. L'acceptation du protocole transactionnel par le demandeur entraînera obligatoirement son engagement à renoncer à tout recours relatif aux faits considérés.

La délibération a été présentée lors de la Commission Économique du jeudi 9 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte les propositions d'indemnisation amiable ci-avant détaillées.
- Autorise le Maire à signer des protocoles transactionnels avec les entreprises citées ci-dessus qui permettront de clore le dispositif.

M. GUYON : Et vous avez la liste des information sur les décisions. Alors je pense que pour le dernier Conseil Municipal, je vous lirai tout, y compris les virgules pour que vous en profitiez et que ça vaille le coup.

## INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS

### *Mise à disposition*

- Mise à disposition gracieuse à l'APE de l'école Ambroise Paré de la Salle des Fêtes Francis POULENC le 03 décembre 2019.
- Mise à disposition gracieuse de l'Église Saint-Denis à l'association « Mon cinéma sans image » le 24 novembre 2019.
- Mise à disposition du hall de la mairie à Anne de Crignis dans le but de réaliser une exposition, pour la période du 10 janvier au 26 février 2020.

### *Contrat de cession*

- Avec la compagnie David Rolland Chorégraphies, portant sur l'achat de représentations pour un montant de 5032,21 euros les 18 et 19 mai 2020.

### *Contrat de prestation*

- Avec l'auteure Martine Le Coz, portant sur deux rencontres, pour un montant de 700 euros, le 14 décembre 2019.

### *Avenant*

- Avec la SAS LOIRE LOISIRS, à la convention d'occupation privative du domaine public pour prolonger la convention précédente d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 4 mai 2027.
- Avenant n°1 au marché 1384/19 pour l'isolation thermique du bâtiment central de l'école Jules Ferry pour un montant de 2 287,74 euros TTC.

### *Marchés*

- Avec l'entreprise PROSOLS pour la réhabilitation des sanitaires publics place Michel Debré pour le lot n°2 « carrelage-faïence » pour un montant de 11 940 euros TTC.
- Avec l'entreprise SAS SN SANI CLIMAT pour la réhabilitation des sanitaires publics place Michel Debré pour le lot n°4 « plomberie » pour un montant de 25 779,65 euros TTC.
- Avec l'entreprise SIGNETIS SARL pour la réhabilitation des sanitaires publics place Michel Debré pour le lot n°6 « signalétique » pour un montant de 1 380 euros TTC.
- Avec l'entreprise KBJ pour la réhabilitation des sanitaires publics place Michel Debré pour le lot n°3 « Electricité » pour un montant de 3 618,91 euros TTC.
- Avec l'entreprise ROULLIAUD pour la réhabilitation des sanitaires publics place Michel Debré pour le lot n°5 « Peinture » pour un montant de 3 223,02 euros TTC.
- Avec l'entreprise ELCIA pour la réhabilitation des sanitaires publics place Michel Debré pour le lot n°1 « Menuiseries intérieures » pour un montant de 6 811,13 € TTC.

### *Tarifs*

- Réactualisation des tarifs de mise à disposition journalière de l'Église Saint-Florentin.
- Réactualisation des tarifs de location du théâtre Beaumarchais, de la salle des fêtes Francis Poulenc, de la salle Descartes, de la salle Molière, ainsi que des tarifs de location du matériel technique, du piano et d'intervention des techniciens.
- Réactualisation des tarifs cimetièrre et élections à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Réactualisation des tarifs foires, marchés et occupation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Réactualisation des tarifs des installations sportives de la Ville d'Amboise et du Camping de l'Île d'Or à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

M. GUYON : Bonne soirée à tous. La séance est levée.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. GUYON

Mme GAUDRON

Mme ALEXANDRE

M. GASIOROWSKI

Mme CHAUVELIN

M. RAVIER

Mme LATAPY

M. CADÉ

M. BERDON

Mme SANTACANA

M. DURAN

M. DESHAYES

M. LEVRET

Mme LAUNAY

M. LEVEAU

Mme CHAMINADOUR

Mme GLEVER

M. PEGEOT

M. MICHEL

Mme VENHARD

M. VERNE

M. DEGENNE

M. BOUTARD

Mme GUERLAIS

M. GALLAND

Mme MOUSSET

M. LEGENDRE

Mme BATAILLON

M. BOUCHEKIOUA